

«Sentinelle, où en est la nuit?» «Le matin vient, et la nuit aussi» Esaïe 21: 11-12

XXVIe Année — Mensuel — No 7

— BERNE —

Anno Mundi 6056 — Juillet 1928

SOMMAIRE

L'alliance par le sacrifice 99
La nouvelle alliance 104
Dispositions pour le rétablissement et la restitution 109
Demande annuelle de visites de frères pèlerins 111
Bonnes espérances pour 1928-1929 111
Commentaires des textes 112
Avis important 98

«Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la tour de garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je répondrai à la remontrance qui me sera faite.» — Hab. 2:1 — Cr.

Sur la terre, l'angoisse s'emparera des nations troublées par le fracas de la mer et des flots (le bruit de l'agitation et du mécontentement). Les hommes rendront l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra pour la terre: car les puissances des cieux seront ébranlées . . . Lorsque vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume de Dieu est proche. Redressez-vous et levez vos têtes, parce que votre délivrance approche. — Matthieu 24:33; Marc 13:29; Luc 21:25-31.

LA MISSION SACREE DE CE JOURNAL

CE JOURNAL édité par la *Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts*, a pour but d'aider le peuple à comprendre le plan divin. Il publie des études systématiques de la Bible que ses lecteurs peuvent suivre régulièrement. Il avise les visites des frères pèlerins aux groupes; il annonce les congrès et en donne le compte-rendu et publie des sujets bibliques appropriés pour conférences radiophoniques.

Il s'en tient strictement à la Bible comme étant la Parole de vérité révélée par Dieu. Il est fondé sur le grand sacrifice de la rançon, qui est la clef de voûte des autres doctrines. Il ne dépend d'aucun parti, secte ou credo humain. Il ne prétend pas que son enseignement soit dogmatique, mais il invite positivement chacun à l'examiner avec soin à la lumière de l'infaillible Parole de Dieu. Il n'engage aucune controverse et ses colonnes ne sont pas ouvertes aux personnalités.

CE QUE LES ECRITURES NOUS ENSEIGNENT CLAIREMENT

QUE JEHOVAH est le seul vrai Dieu, le Créateur des cieux et de la terre; qu'il est d'éternité en éternité. Que le Logos fut le commencement de sa création; que le Logos fut fait homme; qu'il est maintenant le Seigneur Jésus-Christ dans la gloire, revêtu de tout pouvoir dans le ciel et sur la terre.

QUE DIEU créa la terre pour l'homme; qu'il créa l'homme parfait et pour vivre sur la terre où il l'avait placé. Que l'homme désobéit volontairement à la loi de Dieu et tomba ainsi sous la sentence de mort; qu'en raison du péché d'Adam, tous les hommes sont nés pécheurs et sont privés du droit de vivre.

QUE JESUS fut fait chair afin de pouvoir devenir le Rédempteur de l'homme; qu'en donnant sa vie en sacrifice pour l'homme, il procura le prix de la rançon; que Jésus ressuscita être divin d'entre les morts, monta aux cieux pour y présenter la valeur de son sacrifice humain comme prix de rachat pour l'homme.

QUE pendant de nombreux siècles Dieu choisit, par Christ, du milieu des hommes son église, dont les membres forment le corps de Christ; que la mission de l'église est de marcher sur les traces de son Seigneur Christ Jésus, de croître à sa ressemblance, de rendre témoignage du nom et du plan de l'Eternel Dieu; que finalement elle sera glorifiée avec Christ Jésus dans son royaume céleste; que Christ tête et corps constitue la «postérité d'Abraham» par laquelle toutes les familles de la terre seront bénies.

QUE LE MONDE A PRIS FIN; que le Seigneur Jésus de retour est actuellement présent; que Jéhovah a élevé Christ Jésus sur son trône et qu'il exige que toutes les nations et tous les peuples l'écoutent et lui obéissent.

QUE L'ESPERANCE des peuples de la terre est leur rétablissement à la perfection humaine durant le règne de Christ; que ce règne donnera à tout homme l'occasion d'être mis à l'épreuve pour la vie et que ceux qui obéiront recevront la vie éternelle et jouiront de la félicité sur la terre.

Imprimé et édité par la

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

Rue des Communaux 39, BERNE (Suisse)

Gérant responsable pour la Suisse, la France, la Belgique, la Sarre, la Hollande, et l'Italie: M. C. Harbeck, Berne.

Bureaux à l'Etranger: *Amérique:* 117, Adams Street, Brooklyn, N. Y., U. S. A. *Canada:* 38—40 Irwin Avenue, Toronto, Ontario. *Angleterre:* 34, Craven Terrace, Lancaster Gate, London W. 2. Prière de toujours s'adresser à la *Société*.

Prix de l'abonnement annuel: *Suisse:* Abonnement (commandé aux éditeurs) Frs. 6.— payable à l'avance.
Etranger: Abonnement (commandé à la poste) ou commandé par l'ecclésia frs. suisses 3.50, abonnement adressé directement au destinataire frs. suisses 7.50, payable par mandat de poste international.

(Ce journal, traduit de l'anglais, paraît dans plusieurs langues).

Gratuit pour les pauvres dans le Seigneur: Sur demande écrite tout Etudiant de la Bible qui pour cause de vieillesse, d'infirmité ou de nécessité ne peut payer «La Tour de Garde», la recevra gratuitement pour une année. Le renouvellement de la demande peut se faire sur une simple carte postale. Nous désirons particulièrement que ces amis de la vérité figurent continuellement sur notre liste d'abonnés et qu'ils restent en contact avec les études béréennes.

Entered as second-class matter at the post office at Brooklyn, N. Y., under the Act of March 3rd 1879.

PRINTED IN SWITZERLAND

Le présent numéro contient le «**bulletin**».

AVIS IMPORTANT

Un faux frère, du nom de Thomson, a récemment emprunté une assez forte somme d'un frère à Bruxelles empruntant des recommandations de frère-ancien ou montrant des lettres de la Société. De tels cas se répètent aussi en Suisse; des frères et sœurs qui ne se doutaient de rien ont été trompés. Un frère d'autrefois, du nom de Rey, emploie également cette méthode pour mendier de l'argent. Un chrétien ne mendie pas. Nous aimerions avertir encore une fois les frères et sœurs de ne pas donner de l'argent à n'importe qui avant que la personne soit reconnue comme véritable frère par les anciens d'ecclésia, ou du bureau de la Société. Nous devons rendre compte au Seigneur des biens que nous possédons et par conséquent nous devrions être sur nos gardes de ne pas les gaspiller pour des êtres inutiles.

VACANCES

Du 21 juillet au 4 août auront lieu les vacances des frères et sœurs du Béthel. Le bureau et l'imprimerie seront fermés de sorte que nous prions nos frères et sœurs et amis de n'adresser aucune correspondance durant ce laps de temps.

La TOUR de GARDE
ET MESSAGER DE LA PRÉSENCE DE CHRIST

XXVIme Année JUILLET 1928 No 7

L'ALLIANCE PAR LE SACRIFICE

« *Rassemblez-moi mes fidèles, qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice !* » — Psaume 50 : 5.

JEHOVAH fit une autre alliance pour la réconciliation de l'homme avec lui-même. Cette alliance comprend le plus grand de tous les sacrifices ; c'est pourquoi elle est bien dénommée par « alliance par le sacrifice ». En ce qui concerne l'alliance abrahamique et celle de la loi, la vie de certains animaux était offerte, ce qui ne donnait que l'image de l'alliance par le sacrifice.

[2] Tel qu'il est employé dans la base de ce texte (Psaume 50 : 5) le mot « sacrifice » se rapporte expressément à un sacrifice sanglant ; c'est-à-dire à une alliance dans laquelle l'effusion du sang est l'élément essentiel. Le mot « sacrifice » est traduit ici du mot hébreu *zebach* et dérive du verbe *zabach* qui signifie tuer. Citons à l'appui les passages suivants des Ecritures : « Tu pourras tuer de ton gros ou de ton menu bétail, que l'Eternel t'aura donné » (Deutéronome 12 : 21). « Il immola [sacrifia] sur les autels tous les prêtres des hauts lieux » (2 Rois 23 : 20). « La femme avait chez elle un veau gras, qu'elle se hâta de tuer » (1 Samuel 28 : 24). « Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices » (1 Samuel 15 : 22). Dans chacun de ces textes le mot « tuer » « immoler » «sacrifices » provient de la même racine hébraïque qui signifie « tuer ».

[3] Bien que l'alliance par le sacrifice soit anormale, elle est cependant en harmonie avec l'exacte justice ; c'est l'expression du désintéressement le plus complet. La créature de Dieu, l'homme parfait, Adam, avait péché et par cela perdit son droit à la vie. Il dut mourir et rester mort pour toujours à moins qu'un autre homme aussi parfait ne prenne sa place dans la mort. La justice réclamait la vie d'Adam. L'amour pourvut au prix correspondant par le sacrifice.

[4] Excepté Jéhovah, aucune créature des cieux ou de la terre ne pouvait concevoir cette alliance par le sacrifice. « La résolution de celui [Jéhovah] qui opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté » (Ephésiens 1 : 11). « Car qui a connu la pensée du Seigneur [Jéhovah], ou qui a été son conseiller ? » (Romains 11 : 34). « Qui a sondé l'esprit de l'Eternel et qui l'a éclairé de ses conseils ? Avec qui a-t-il délibéré, pour en recevoir de l'instruction ? Qui lui a appris le sentier de la justice ? Qui lui a enseigné la sagesse, et fait connaître le chemin de l'intelligence ? » (Esaïe 40 : 13, 14). Personne ne donna de l'instruction à Jéhovah et il ne prit conseil de personne.

[5] Cette alliance par le sacrifice et le dessein de l'établir furent tenus secrets pour tous jusqu'à ce que vint le moment voulu de Dieu de les révéler. « Les choses dans lesquelles les anges désirent plonger leurs regards » (1 Pierre 1 : 12) ; y compris, sans aucun doute, le Logos, le principal de tous les anges. « Le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent et il leur fait connaître son alliance » (Psaume 25 : 14). Ce texte et d'autres appuient avec force la conclusion que l'alliance par le sacrifice ne fut connue d'aucune créature de l'univers jusqu'au moment de la conclure ou même après qu'elle le fut. Toute alliance est sacrée pour Jéhovah. Il dit : « Je ne violerai point mon alliance, et je ne changerai pas ce qui est sorti de mes lèvres. » — Psaume 89 : 35.

[6] L'alliance et son exécution exigeait le service d'un souverain sacrificateur pour accomplir l'office sacrificatoire dans la fonction sacerdotale. « Nul ne s'attribue cette dignité, s'il n'est appelé de Dieu, comme le fut Aaron » (Hébreux 5 : 4). Si aucun homme ne pouvait prendre sur soi la fonction de sacrificateur d'autant moins ne pouvait-il proposer l'alliance par le sacrifice avec Jéhovah. Par conséquent la preuve est concluante que ce fut Jéhovah seul qui conçut l'idée de l'alliance par le sacrifice et la fit connaître le moment venu.

LE MOBILE

[7] Quel était le mobile de cette alliance extraordinaire? Nul désir de sang de la part de Dieu. Auprès de lui est la source de la vie (Psaume 36 : 9). Il n'avait pas besoin de sang pour sa propre satisfaction: « Si j'avais faim, je ne te le dirais pas, car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme. Est-ce que je mange la chair des taureaux ? Est-ce que je bois le sang des boucs ? » (Psaume 50 : 12, 13). « Qu'ai-je affaire de la multitude de vos sacrifices ? dit l'Eternel. Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux ; je ne prends point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs » (Esaïe 1 : 11). Le mobile c'était l'amour, la miséricorde de Jéhovah. L'honneur du nom de Jéhovah était engagé et l'amour et la miséricorde agissaient avec sagesse pour pourvoir à la nécessité.

[8] La vie de l'homme est un droit, un privilège sacré (Genèse 9 : 5). Adam viola la sainteté de la vie donnée par Dieu. Jéhovah fournissait maintenant une voie de sacrifice qui devait être prise par une certaine personne afin que le pécheur puisse renouveler ce don sacré de la vie. Jéhovah n'exigeait personne pour ce sacrifice ; cet arrangement sacrificatoire était un débordement d'amour. Le sacrifice serait tout autant de la part de Dieu que de l'autre partie de l'alliance, car Dieu seul pourvut au sacrifice et le fit exécuter. Tout l'arrangement provient de la propre volonté de Dieu et du consentement volontaire de l'autre partie contractante de l'alliance. Pour cette raison l'alliance était le seul arrangement qui put convenablement donner une base à la réconciliation de l'homme. La liberté et le libre arbitre du sacrifié ne lui sont point enlevés.

QUAND ET OU ELLE FUT CONCLUE

[9] En déterminant le lieu où l'alliance par le sacrifice fut conclue on peut dire que son but en dirige la conclusion. Un homme parfait avait péché et ainsi perdu son droit à la vie. Dieu voulut alors que ce droit à la vie fut racheté par un autre. Sa loi exigeait vie pour vie (Deutéronome 19 : 21). Un homme parfait avec un corps humain dêvait être sacrifié. Un être spirituel ne pouvait conclure une alliance par le sacrifice et racheter un être humain parce que de cette façon il n'y aurait pas eu de prix équivalent. Il est vrai que la nature du Logos fut transférée de l'état spirituel à l'état naturel mais il n'y a aucune preuve scripturale qu'une alliance par le sacrifice fut alors connue par le Logos au moment du transfert. Conformément à la volonté de Dieu, il vint sur la terre, en harmonie avec sa volonté, comme homme parfait. Il fut engendré non par un homme déchu, mais par la puissance de Jéhovah. En atteignant sa majorité, il savait sans doute qu'il aurait à contribuer au recouvrement de la vie pour l'homme. Quelle que pût être la volonté de son Père sous ce rapport, ou n'importe quel autre, il était disposé à la faire. Ceci se voit par l'emploi de ces mots : « Me voici, je suis venu ; il est écrit de moi dans le volume du livre. Mon Dieu ! J'ai pris plaisir à faire ta volonté. » — Psaume 40 : 8, 9.

[10] Paul fixe le temps de l'alliance au Jourdain lorsque les paroles ci-dessus mentionnées eurent leur exécution (Hébreux 10 : 5). Alors Jésus entra dans le monde à sa pleine maturité et il devait décider s'il voulait être ou ne pas être du monde. Avant ce temps-là, quoique héritier, sa position ne différait en rien de celle d'un esclave car il était sous la discipline de l'alliance de la loi. — Galates 4 : 1, 2.

[11] Lorsque fut venu « le temps marqué par le Père » un trait de la volonté de Dieu, qui jusqu'à ce moment-là avait été caché de tous, devait s'exécuter. Au Jourdain, qui fixe le temps de la consécration de l'homme Jésus, fut le temps marqué par le Père. Cela semble être le temps approprié et voulu pour contracter l'alliance de laquelle résulta le sacrifice de l'homme Jésus. Le consentement sans condition de la part de Jésus était de faire la volonté de son Père quelle qu'elle soit, même si la mort devait en résulter. Le sacrifice était essentiellement celui de Jéhovah, car c'est Jéhovah qui donnait en sacrifice son Fils bien-aimé, celui qui lui appartenait exclusivement. Cela fut préfiguré lorsqu' Abraham, représentant Jéhovah, offrit son fils unique Isaac qui, à ce moment-là, représentait Jésus.

[12] C'est l'amour de Dieu qui pourvut au sacrifice préfiguré au mont Morija. Cela est encore prouvé par les paroles : « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3 : 16). L'irrévocable conclusion est donc que l'alliance par le sacrifice se fit sur la terre et non dans les cieux ; qu'elle se fit au Jourdain à la consécration et au baptême de Jésus. Il est difficile de présumer que Jésus eut compris à l'avance que c'était lui qui devait être sacrifié. Immédiatement après sa consécration, il alla au désert pour étudier le plan divin. Sans nul doute, il continua à approfondir le plan de son Père durant les trois années et demie de son ministère.

PAS DE MEDIATEUR

[13] Y a-t-il un médiateur dans l'alliance par le sacrifice ? Non. La raison est que l'alliance fut faite par Jéhovah d'une part et l'homme parfait, Jésus, de l'autre, tous les deux compétents à traiter le contrat. Un médiateur n'est exigé que lorsqu'un des contractants n'est pas qualifié, compétent. Il n'est non plus requis de médiateur pour quiconque est amené à l'alliance comme membre du corps de Christ. Nul ne peut faire partie de cette alliance avant d'être justifié et par conséquent avant d'être considéré comme juste devant Jéhovah. Donc, participent à l'alliance par le sacrifice seuls ceux qui sont justifiés et acceptés par Jéhovah comme une partie du sacrifice de Jésus-Christ.

SACRIFICATEUR

[14] Les Ecritures font voir d'une manière irrévocable que le Logos fut l'exécuteur principal de Jéhovah dans la création de toutes choses (Jean 1 : 3). Un sacrificateur est celui qui, dans un emploi officiel, accomplit le service d'un autre comme agent principal. Ce n'est que lorsqu'un sacrificateur est choisi parmi les hommes que les Ecritures montrent qu'il accomplit l'office sacerdotal. Dès le commencement de la création, le Logos fut sacrificateur du Dieu Très-Haut, car il était le principal représentant de Jéhovah. Le service de sacrificateur fut exigé de lui lorsque vint le temps du sacrifice d'un homme parfait pour le péché, comme propitiation. Paul montre la relation qui existe entre le sacerdoce lévitique et les animaux sacrifiés, et il ajoute : « Tout cela devient encore plus évident, quand nous voyons s'élever, à la ressemblance de Melchisédec, un autre sacrificateur, établi non d'après la règle d'une ordonnance charnelle, mais par la puissance d'une vie impérissable. » — Hébreux 7 : 15, 16.

[15] Le mot « s'élever » ici signifie se mettre debout. Cela ne veut pas dire que Jésus ne fut point sacrificateur du Très-Haut dans la création de toutes choses, mais que le temps où l'alliance par le sacrifice fut faite est celui où Dieu donna le serment qu'il serait sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek. — Hébreux 7 : 17-21.

[16] Avant cette époque le Logos, ou Jésus, ne possédait point l'immortalité ; maintenant, l'occasion lui étant donnée d'être mis à l'épreuve suprême, et l'ayant subie favorablement, Dieu lui accorda l'immortalité et l'éleva à la plus haute position de l'univers auprès du Père. En même temps Dieu fit de lui l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent (Hébreux 5 : 8-10). Cela fut la base de l'alliance ; et se rendant obéissant jusqu'à la mort ignominieuse sur la croix, Dieu le ressuscita et l'éleva souverainement et lui donna un nom qui est audessus de tout nom (Philippiens 2 : 8-11). « Et voici, il est vivant aux siècles des siècles et ne mourra jamais ! » — Apocalypse 1 : 18.

[17] Il est donc clair que l'alliance par le sacrifice fut faite au Jourdain ; que là Dieu donna le serment que Christ Jésus serait pour toujours sacrificateur du Dieu Très-Haut selon l'ordre de Melchisédek et qu'il n'y aurait plus de changement. Jésus était un homme parfait au Jourdain et là les devoirs sacerdotaux furent ajoutés à son ministère, et il se sacrifia lui-même. L'alliance de la loi fut conclue en Egypte et Paul déclare que *depuis* cette alliance, Jésus fut fait souverain sacrificateur *pour toujours.* « Car la loi établit pour souverains sacrificateurs des hommes faibles ; mais la parole du serment, qui a été fait après la loi, établit le Fils, qui est consacré pour toujours » (Hébreux 7 : 28). C'est au Jourdain que l'homme Jésus se consacra et il resta consacré pour l'éternité ; selon la parole et le serment de Dieu, il accomplit pour toujours l'office de sacrificateur, qui comprend en soi l'œuvre de sacrifice. Dès ce moment-là, tous les sacrifices offerts à Jéhovah doivent l'être par lui, Jésus, le souverain sacrificateur. Après

le Jourdain le sacerdoce lévitique n'avait plus sa raison d'être et il est terminé pour toujours. L'œuvre sacrificatoire du sacerdoce lévitique avait simplement préfiguré celle du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédek.

UN SEUL SACRIFICE

18 Jamais un descendant naturel d'Adam ne fut propre à servir de sacrifice pour la réconciliation de l'homme. L'homme parfait, Jésus seul, était qualifié pour un tel sacrifice. Une alliance par le sacrifice ne put se faire avant la consécration de notre Seigneur, car il fut le seul homme parfait sur la terre, depuis Adam. Même les anges des cieux n'auraient pu conclure une telle alliance pour racheter la race humaine parce qu'il fallait que ce soit l'homme parfait qui pourvoie au prix de rachat. Il s'ensuit donc qu'il n'y avait pas de raison pour que Jéhovah fit connaître au Logos, avant sa venue sur la terre, qu'il devait être sacrifié. Il ne pouvait entrer dans l'alliance avant de devenir l'homme parfait. L'apôtre montre clairement que Christ Jésus est celui qui contracte l'alliance par le sacrifice et qu'il n'y a qu'un seul sacrifice. « Et ce n'est pas pour s'offrir lui-même plusieurs fois, ... maintenant, à la fin des siècles, il a paru une seule fois pour abolir le péché par son sacrifice ... Christ s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs. » — Hébreux 9 : 25-28.

19 Comment donc quelqu'un d'autre peut-il être sacrifié pour être avec Christ ? Il s'ensuit que personne ne sera un sacrifice acceptable à Dieu à moins qu'il ne soit introduit comme partie du sacrifice de Christ Jésus lui-même. Il faut que celui qui se joint au sacrifice de Jésus le fasse sur la même base que Jésus le fit. Par conséquent, le mérite du sacrifice de Christ Jésus doit être présenté dans les cieux ; c'est la base déposée pour la justification de tous ceux qui sont admis dans l'alliance. Il n'y a par conséquent aucune alliance par le sacrifice, séparée ou individuelle, par ceux qui composeront le corps de Christ, mais tous sont un en Christ Jésus. Chaque accepté est offert comme une partie du sacrifice de Christ.

NON UN MARCHÉ

20 Personne ne peut conclure une alliance avec Jéhovah au moment de sa consécration pour la simple raison qu'il est imparfait, qu'il en est incompétent et qu'il n'a aucun sacrifice à faire par lequel il puisse conclure une alliance. Tout ce que l'homme peut faire c'est de se consacrer à faire la volonté de Dieu. Comment donc quelqu'un peut-il s'engager dans l'alliance par le sacrifice ? Ce n'est que par la grâce de Dieu, au moyen de Jésus-Christ. L'homme apprend qu'il est pécheur, que Jésus-Christ est son Rédempteur et que Jéhovah l'a donné pour le salut de l'homme. Il croit à tout cela, se soumet entièrement à Dieu consentant à faire sa volonté quelle qu'elle puisse être. Croire au sang versé par Jésus-Christ est la base par laquelle l'homme est présenté à Jéhovah par Jésus. C'est Dieu qui justifie (Romains 8 : 33). L'homme, par conséquent, est justifié par la foi ; Jéhovah lui impute le droit de vie sur terre

21 Cela fut préfiguré dans la présentation des boucs en rapport avec le tabernacle et le temple (Lévitique 16 : 9-16). Jéhovah, recevant avec clémence l'homme consacré et justifié comme une partie du sacrifice de Christ Jésus, fournit ainsi à l'individu la meilleure oc- que le Seigneur Jésus, par la grâce de Dieu, offre alors à Jéhovah comme partie de son propre sacrifice. casion et le plus grand privilège de devenir une partie du corps de Christ pour le sacrifice. C'est pour cette raison que quelques souffrances de Christ ont été réservées pour le corps qui est l'Eglise (Colossiens 1 : 24). Mais individuellement personne ne peut marchander au moment de sa consécration, qu'il se consacre pour être admis comme partie du sacrifice et être pris au ciel ; ce qui serait présomptueux de sa part. Aucun individu, non plus, ne pourrait dire qu'il se consacre entièrement avec l'idée de rester pour toujours sur la terre. Dieu seul décidera. C'est la volonté de Dieu que 144,000 personnes soient choisies comme membres du corps de Christ en gloire, membres dont la vie doit être offerte par le souverain sacrificateur comme partie de son sacrifice. Ceux-ci sont tous un en Christ. De tous ceux qui se consacrent entièrement à Dieu, ne sera finalement pris que le nombre requis pour composer le corps de Christ.

22 Bien qu'individuellement on ne puisse faire soi-même une alliance par le sacrifice avec Jéhovah, l'avantage, pour finir, est tout de son côté ; voilà pourquoi c'est un don de la grâce de Dieu. Christ Jésus fit l'alliance par le sacrifice ; les membres individuels sont acceptés dans l'alliance comme une partie de son sacrifice et sont par conséquent considérés comme ayant fait alliance par le sacrifice. Leur récompense sera vie et gloire avec Christ. Jéhovah ne tire lui-même aucun avantage de l'alliance du sacrifice, il laisse tout au bénéfice de l'humanité. Par conséquent, le Christ, c'est-à-dire le corps d'humiliation et la vie humaine, est baptisé dans la mort, qui résulte de l'alliance par le sacrifice, au bénéfice des morts. Cela est la garantie que les morts se réveilleront avec l'occasion de recevoir les bénéfices provenant du grand sacrifice qui donne l'opportunité d'être entièrement réconcilié avec Dieu. — 1 Corinthiens 15 : 29.

23 Bien qu'une personne puisse au moment de la consécration désirer être acceptée dans l'alliance, elle ne pourrait cependant être certaine qu'elle le soit. Cela signifie qu'elle pourrait désirer être morte avec Christ et régner avec lui, mais la décision appartient à Jéhovah. C'est lui qui, selon sa propre volonté, justifie celui qui se consacre, pour être admis dans l'alliance par le sacrifice, et c'est Jésus qui immole les justifiés et qui les offre comme une partie de son sacrifice s'ils sont justifiés pour ce but. Le consacré ne peut rien décider. Il doit attendre que Dieu agisse (Romains 9 : 16). La plus grande faveur que Dieu accorde à l'homme c'est de lui permettre d'être admis dans l'alliance par le sacrifice avec Christ, c'est pourquoi Paul dit : « Car il vous a été fait la grâce, par rapport à Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir [la mort] pour lui. » — Philippiens 1 : 29.

RELATION AVEC LA PROMESSE

24 La promesse faite à Abraham fut : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité. » Quel rapport y a-t-il entre cette promesse et l'alliance par le sacrifice ? Paul répond : « Ce sont les enfants de la promesse qui sont considérés comme la postérité » (Romains 9 : 8). « Pour vous, frères, vous êtes comme Isaac, enfants de la promesse » (Galates 4 : 28). C'est son fils unique, Isaac, que Dieu commanda à Abraham de sacrifier sur le mont Morija. Abraham y offrit Isaac, son fils unique, et il le recouvra comme s'il fut ressuscité des morts (Hébreux 11 : 17-19). Ce sacrifice d'Isaac et sa résurrection symbolique préfiguraient que celui qui serait la « postérité » par laquelle les bénédictions de réconciliation seraient reçues devait d'abord, par sacrifice, être mis à mort puis ressusciter. C'est ce que fit Jéhovah avec son Fils bien-aimé préfiguré par Isaac. Tous ceux qui sont admis avec lui dans l'alliance doivent mourir et ressusciter des morts ; ceci faisant, ils participeront à la réconciliation de l'homme déchu. Les con-

ditions imposées à tous ceux qui sont admis dans l'alliance sont les suivantes : « Cette parole est certaine : Si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui ; si nous persévérons, nous régnerons aussi avec lui ; si nous le renions, lui aussi nous reniera » (2 Timothée 2 : 11, 12). Ceux-ci doivent souffrir l'ignominie avec Christ Jésus, la Tête, et mourir avec lui afin de vivre et de régner avec lui.

SACRIFICATEURS

25 Tous ceux qui sont dans l'alliance par le sacrifice ne sont-ils pas des sacrificateurs ? Les membres du corps sont appelés « un saint sacerdoce » mais ils ne sont pas des sacrificateurs. Ils sont simplement assistants du sacrificateur, Christ Jésus, qui est le sacrifice acceptable et qui fait l'offrande pour le péché (1 Pierre 2 : 5, 9 ; Lévitique 16 : 6). Personne n'offre un sacrifice pour le péché car : « Lui, [Jésus] ... offrit un seul sacrifice pour les péchés » (Hébreux 10 : 12). Quels sacrifices les assistants offrent-ils donc au souverain sacrificateur ? Paul répond ; « Par lui, offrons [nouvelles créatures en Christ] sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire, le fruit de lèvres qui confessent son nom. Et n'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir » (Hébreux 13 : 15, 16). (Voir aussi les textes suivants : Psaumes 27 : 6 ; 51 : 17 ; 107 : 22 ; 116 : 17 ; 4 : 6). Tel est le service raisonnable de tous les consacrés. — Romains 12 : 1.

RASSEMBLER LES FIDELES

26 Jéhovah ordonne : « Rassemblez-moi mes fidèles ». Qui sont les fidèles dans la signification de ce texte ? Evidemment ceux qui entièrement consacrés à Dieu sont des créatures saintes. C'est la classe dont parle le prophète, lorsqu'il dit : « Elle a du prix aux yeux de l'Eternel, la mort de ceux qui l'aiment » (Psaume 116 : 15). Ce texte s'applique d'abord à Jésus-Christ et puis aux « saints » qui composent son corps. « Saints » n'est pas ce qu'on appelle habituellement sacrés, mais ce sont ceux qui sont en Christ Jésus par l'engendrement et l'adoption. Ne sont pas compris ceux qui sont admis dans l'alliance avec Dieu par le sacrifice d'animaux et d'oiseaux, mais ceux qui sont dans l'alliance par le sacrifice de Jésus-Christ.

27 Les Ecritures nous montrent que le rassemblement se fait par les instruments du Seigneur qui annoncent le message de vérité. « Dieu, Dieu, l'Eternel, parle, et convoque la terre depuis le soleil levant, jusqu'au soleil couchant. De Sion, beauté parfaite, Dieu resplendit. Il vient, notre Dieu, il ne reste pas en silence ; ... Il crie vers les cieux en haut, et vers la terre, pour juger son peuple » (Psaume 50 : 1-4). Il est certain que le rassemblement des fidèles signifie qu'ils sont rassemblés par le message de vérité et le service de ceux qui sont de Sion.

28 Le prophète indique le temps où le rassemblement des fidèles commencerait. Dans le texte ci-dessus il est dit : « Dieu, l'Eternel ... parle depuis le soleil levant. » Le Seigneur Jésus a parlé de son retour, il l'a comparé au lever du soleil, au levant et éclairant jusqu'au couchant. C'était environ en 1874 ou au commencement de 1875 que le soleil commença à faire son apparition ; c'est-à-dire que la seconde présence du Seigneur fut discernée. Jésus dit une parabole dans laquelle il montra les fidèles et les faux représentants du Seigneur croissant ensemble dans le même champ jusqu'au moment de la moisson qui devait marquer la seconde présence (Matthieu 13 : 39). Les saints étaient dans Babylone jusqu'à ce moment-là. Ils attendaient la seconde venue du Seigneur.

29 Au début de 1875 environ, Dieu fit connaître le message de vérité à ceux qui veillaient et ainsi commença l'appel et le rassemblement. Cela se fit par la lumière de la seconde présence du Seigneur éclairant sa Parole et illuminant l'esprit des fidèles. Ils s'entretenaient les uns les autres et le prophète prédit les sentiments de leurs cœurs quand il écrit : « Quand l'Eternel ramena les captifs de Sion, nous étions comme ceux qui font un rêve. Alors notre bouche était remplie de cris de joie et notre langue de chants d'allégresse ; alors on disait parmi les nations : L'Eternel a fait pour eux de grandes choses ! L'Eternel a fait pour nous de grandes choses ; nous sommes dans la joie. » — Psaume 126 : 1-3.

30 Le prophète de Dieu dit : « Il crie vers les cieux en haut, et vers la terre. » « Chantez à celui qui s'avance dans les cieux, les cieux éternels ! Voici, il fait entendre sa voix, sa voix puissante » (Psaume 68 : 34). Ici, son grand chef exécuteur est Christ Jésus. Jéhovah l'appelle pour commencer l'œuvre du rassemblement de ses fidèles (saints). Cela s'harmonise avec le début de la seconde présence du Seigneur. Il crie vers la terre ; c'est-à-dire, ses agents terrestres se mettent également au rassemblement. Chacun qui reçoit la lumière de la vérité par le soleil levant et qui l'apprécie trouve ses délices à annoncer la bonne nouvelle à ses frères. Puis il répand le message en envoyant ses messagers rassembler les élus des quatre vents, depuis une extrémité des cieux jusqu'à l'autre (Matthieu 24 : 31). Les quatre vents et les cieux semblent être employés ici symboliquement pour témoigner que le rassemblement est universel ; — de toutes les parties du monde où se trouvent des consacrés à Dieu.

LE BUT DU RASSEMBLEMENT

31 Il est affirmé que le but du rassemblement se fait « pour juger son peuple » (Psaume 50 : 4). Le jugement doit commencer par la maison de Dieu (1 Pierre 4 : 17). Jésus dit une parabole concernant son retour et le compte rendu de ceux qu'il avait chargés des intérêts du royaume (Matthieu 25 : 14-30). Il est manifeste que son but est de rassembler son peuple, de lui donner une connaissance du plan de Dieu telle qu'il puisse être jugé et éprouvé. Remarquez comment les faits physiques s'appliquent aux paroles prophétiques. De 1875 à 1918 le temps est désigné comme celui du « jour de la préparation » de Dieu. Durant cette période, Christ, le messager des cieux, comme sacrificateur du Très-Haut préparait la voie devant Jéhovah ; puis, le rassemblement accompli, il entre soudainement dans son temple (Malachie 3 : 1). Le temple est formé des oints de Dieu. Il vient pour les juger, afin que les approuvés puissent offrir au Seigneur une offrande (service de louange) en toute justice. Il rend la vérité toujours plus claire à ceux qu'il a rassemblés afin qu'ils puissent continuer à offrir au Seigneur des sacrifices de louange et cela conformément à sa volonté. Il s'assied comme fondeur pour éprouver, pour purifier, pour épurer ceux que les fils de Lévi préfiguraient. — Malachie 3 : 1-3.

32 Dans le rassemblement sont inclus tous ceux qui ont été admis dans l'alliance par le sacrifice. Cela comprend forcément ceux qui feront partie de la grande multitude qui n'est pas rassemblée comme telle, mais après le rassemblement a lieu l'œuvre de séparation. De l'épuration du creuset du fondeur sortira une classe, un reste, et ceux qui resteront seront nécessairement une grande masse ou une grande multitude lorsque l'œuvre d'épuration sera achevée.

LE RESTE

33 La classe du reste se fait connaître parce qu'elle est formée des membres qui ont obéi au commandement de Dieu. Ceux qui sont de cette classe et qui y persistent ne suivent pas une voie illégale ; ils obéissent joyeusement aux commandements de l'Eternel jusqu'à la fin. Comme le dit le prophète : « Les restes d'Israël ne commettront point d'iniquité, ils ne diront point de mensonges, et il ne se trouvera pas dans leur bouche une langue trompeuse ; mais ils paîtront, ils se reposeront, et personne ne les troublera » Sophonie 3 : 13). Ils doivent être francs, sincères, hardis dans la proclamation du message de Dieu. Etant rassemblé, le reste proclame avec assurance la parole du Seigneur en ce jour du jugement montrant ainsi son amour pour le Seigneur (1 Jean 4 : 17, 18). Le prophète s'en rapporte à la même classe lorsqu'il dit : « L'Eternel réveilla l'esprit... de tout le reste du peuple ; ils vinrent et ils se mirent à l'œuvre dans la maison de l'Eternel des armées, leur Dieu. » — Aggée 1 : 14.

34 L'accusateur qui les accusait devant Dieu a été précipité des cieux, « ils l'ont vaincu à cause du sang de l'agneau et à cause de la parole de leur témoignage, et ils n'ont pas aimé leur vie jusqu'à craindre la mort. » — Apocalypse 12 : 11.

35 Remarquons que tandis que ceux du reste travaillent fidèlement à l'œuvre que Dieu leur a confiée, l'ennemi s'acharne désespérément à les anéantir parce qu'ils gardent les commandements de Dieu et qu'ils ont le témoignage de Jésus-Christ (Apocalypse 12 : 17). Que dirons-nous de nos frères contre lesquels sont portées de basses accusations et qui cependant s'efforcent diligemment de servir le Seigneur ? Souvenons-nous que tout serviteur se tient debout ou tombe pour son propre maître et celui qui fait un effort pour servir Dieu devient une cible pour l'adversaire. Qu'il soit ou non approuvé de Dieu cela ne regarde pas l'homme. Tout jugement appartient à Jéhovah. De même chaque vrai consacré au Seigneur doit se ranger côte à côte avec les frères, luttant pour la bonne nouvelle du royaume, sans perdre courage devant l'ennemi ; il ne prendra point peur de ce que le diable emploie certains moyens pour lancer de basses accusations contre les frères. — Philippiens 1 : 27, 28.

36 Il est écrit : « Et le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert, et l'arche de son alliance apparut dans son temple » (Apocalypse 11 : 19). De quelle alliance est-il ici question ? Il semble que ce soit de l'alliance par le sacrifice que la classe du reste distingue mieux et ainsi comprend mieux ses devoirs, ses obligations et ses privilèges envers le Seigneur. Puis, selon le langage du psalmiste : « Liez avec des cordes le sacrifice aux cornes de l'autel » (Psaume 118 : 27). La version Leeser dit : « Sacrifice de fête ». Ce ne peut être le sacrifice d'animaux ni des cordes littérales, car le feu consumerait les cordes ; ce ne peut être non plus un sacrifice mort, car point n'eut été nécessaire de le lier. Ce doit donc être un sacrifice vivant, et partant un sacrifice de joie, qui se rapporte à la classe du temple, au reste, qui s'engage joyeusement au service du Seigneur, car ses membres voient l'éclat de lumière venant du temple leur révéler l'alliance par le sacrifice ; ils le voient et l'apprécient toujours davantage. Cela explique pourquoi le reste s'engage au service avec tant de joie.

RELATION ENTRE LES ALLIANCES

37 Une étroite relation existe entre les alliances. Dans l'alliance abrahamique, Abraham représentait Dieu ; Sara, sa femme, représente l'alliance abrahamique et Isaac, le fils unique, représente la « postérité ». L'alliance abrahamique produit la «postérité» de la promesse. Le sacrifice d'Isaac préfigure l'alliance par le sacrifice. L'alliance par le sacrifice conclue par Jéhovah avec Christ Jésus prépare la postérité. Le corps d'humiliation doit être sacrifié. Il en résulte la « postérité » au corps glorieux. L'alliance de la loi faite en Egypte servit de pédagogue pour protéger et diriger les descendants naturels d'Abraham jusqu'au moment où se ferait l'alliance par le sacrifice.

38 L'alliance par le sacrifice est employée pour préparer la « postérité » au moyen de laquelle les bénédictions parviendront à toutes les familles de la terre. La nouvelle alliance a été conclue pour que ces bénédictions promises soient mises à exécution ; toutes ces alliances ont été conclues et exécutées dans le but unique de réconcilier l'homme avec Dieu. Toute gloire et tout honneur reviennent à Jéhovah Dieu !

39 En raison de sa fidélité à se consacrer à la volonté de Dieu, ce qui impliquait sa mort, Jésus fut fait le garant (ce qui rend sûr, qui est une garantie) d'une alliance meilleure, qui est la nouvelle alliance. « Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente » (Hébreux 7 : 22). Le monde bénéficie de cette alliance plus excellente.

40 Le résultat de l'alliance par le sacrifice fut glorieux pour Jésus car il fut élevé à la plus haute position de l'univers. Cela contribua à la gloire de Jéhovah afin « que toute langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Père » (Philippiens 2 : 5-11). Il résulte aussi gloire et honneur pour tous ceux qui sont admis dans l'alliance par la grâce de Dieu et qui s'y montrent fidèles jusqu'à la mort. C'est Jésus qui a dit : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie. » Cela ne signifie pas être fidèle jusqu'à ce que vienne la mort, mais fidèle à en mourir, fidélité envers les stipulations du sacrifice, ce qui procure l'élévation à l'honneur, à la gloire et à l'immortalité.

41 Ceux qui, par la grâce de Dieu, sont admis à l'alliance par le sacrifice ont une position unique, la plus bénie de tous les hommes qui aient jamais vécu sur terre. Ils ont été pris de l'humanité déchue ; ils ont été justifiés et acceptés dans l'alliance par le sacrifice. Dieu leur dit : « Portez les regards sur le rocher d'où vous avez été taillés, sur le creux de la fosse d'où vous avez été tirés. » — Esaïe 51 : 1.

42 Les fidèles portent maintenant leurs regards vers le Seigneur. Ils comprennent qu'ils n'ont rien donné au Seigneur Dieu ; que seuls son amour et sa grâce ont rendu possible leur admission dans son alliance et savent que s'ils l'accomplissent fidèlement en faisant ce que Dieu commande, ils parviendront à la gloire. Ils ont maintenant le privilège béni d'offrir leurs corps comme un sacrifice vivant à Dieu, ce qui est de leur part un culte [service] raisonnable (Romains 12 : 1) et journellement ils font leurs meilleurs efforts pour le glorifier et le servir en proclamant la gloire de son nom.

SA GLOIRE

43 C'est un privilège et un devoir pour tous ceux qui ont été admis dans l'alliance par le sacrifice de glorifier Dieu tandis qu'ils sont dans un corps d'humiliation. Jésus-Christ les a rachetés par son sang ; ils ont été justifiés, admis dans l'alliance et engendrés par Dieu comme ses enfants ; c'est pourquoi ils devraient proclamer la louange de sa gloire (1 Corinthiens 6 : 20). Il est évident qu'ils seront outragés de la même manière que Jésus le fut. « Si vous êtes outragés pour le nom

de Christ, vous êtes heureux, parce que l'esprit de gloire, l'esprit de Dieu, repose sur vous, lequel est blasphémé par eux ; mais il est glorifié par vous. » — 1 Pierre 4:14.

44 Nous ne pourrions être outragés de cette manière si nous manquions d'être des fidèles de Dieu et de vrais témoins. Le moment est venu de déclarer la vengeance de notre Dieu contre les ouvriers d'iniquité et d'annoncer qu'il est le seul vrai Dieu duquel proviennent toutes les bénédictions. C'est pourquoi les participants à l'alliance par le sacrifice doivent être fidèles jusqu'à la mort et disposés à proclamer la gloire de son nom. « Toutes tes œuvres te loueront, ô Eternel ! et tes fidèles te béniront. Ils diront la gloire de ton règne, et ils proclameront ta puissance, pour faire connaître aux fils de l'homme ta puissance et la splendeur glorieuse de ton règne. » — Psaume 145 : 10-12.

45 La nouvelle création a été créée à l'honneur de Dieu. « Nous ayant prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grâce qu'il nous a accordée en son bien-aimé. » — Ephésiens 1 : 5, 6.

46 Le fidèle reste proclame maintenant ses louanges et contribuera à sa gloire pour toujours. « Car toutes choses sont pour vous, afin que cette grâce se répandant de tous côtés, elle abonde, à la gloire de Dieu, par les actions de grâces que plusieurs lui en rendront » (2 Corinthiens 4 : 15). Ceux qui sont admis dans l'alliance par le sacrifice et qui sont fidèles jusqu'à la mort seront à toujours avec Christ Jésus pour la louange et la gloire de Jéhovah. «A lui soit la gloire dans l'Eglise et en Jésus-Christ, dans toutes les générations, aux siècles des siècles. » — Ephésiens 3 : 21.

QUESTIONS BEREENNES

Faire la distinction entre les sacrifices de l'alliance abrahamique, de l'alliance de la loi et du sacrifice de l'alliance par le sacrifice quant au but des sacrifices et à l'égard de leur importance dans ces alliances. § 1, 2.

Prouvez que l'exigence de ce sacrifice est juste. Donner aussi une preuve montrant quel fut le fondateur de cette alliance. Jusqu'à quel point fut-elle tenue secrète et pourquoi ? § 3—6.

Expliquer la cause pour laquelle Jéhovah proposa cette alliance. Dans quel but servit-elle ? Montrer combien convenait cette disposition. § 7, 8.

Expliquer ce qu'exigeait la loi comme sacrifice lorsque cette alliance fut conclue. De qui ce fut-il avant tout le sacrifice ? Pourquoi ? Comment fut-il préfiguré ? Est-il probable qu'avant le Jourdain Jésus eut connu que ce sacrifice serait exigé ? § 9—12.

L'alliance par le sacrifice exige-t-elle un médiateur ? Pourquoi ? Comment les membres du corps sont-ils admis dans l'alliance ? § 13.

Quel fut la condition et l'état préhumain de Jésus ? Quand et où fut-il désigné comme « un sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek » ? Quel but sublime forma la base de l'alliance par le sacrifice ? Comment Jésus fit-il face à l'épreuve et quel fut sa récompense ? § 14—16.

Quels devoirs sacerdotaux furent encore ajoutés à la fonction de Jésus au moment de sa consécration ? Comment cela se rapportait-il au sacerdoce lévitique et comment cela touchait-il ce sacerdoce ? § 17.

Pourquoi ne put-il y avoir d'alliance par le sacrifice avant la consécration de Jésus ? Comment quelqu'un d'autre peut-il participer à ce sacrifice ? § 18, 19.

Que se passe-t-il lors de la consécration et quel en est le motif acceptable ? Qu'y a-t-il à dire des dispositions, des limites ou conditions en cela ? Comment peut-on obtenir la justification, pourquoi est-elle essentielle et quel est, dans ce rapport, son but ? Citer la raison pour laquelle quelques « souffrances de Christ » ont été réservées. Quand le privilège du sacrifice cessera-t-il ? § 20, 21.

Dans quel sens est-il dit que les membres du corps ont fait une alliance par le sacrifice ? A qui revient le bénéfice de l'alliance par le sacrifice et quelle garantie cela fournit-il. Quelle part à celui qui désire entrer dans une alliance avec Jéhovah ? Quel est alors la part de Jéhovah ? Celle de Jésus ? § 22, 23.

Comment l'alliance abrahamique a-t-elle trait à l'alliance par le sacrifice ? Expliquer le symbole du mont Morija et citer les conditions pour entrer dans l'accomplissement de ce symbole. § 24.

Définir les statuts de ceux qui sont admis dans l'alliance par le sacrifice. Montrer selon les Ecritures quels sont les sacrifices qu'offrent les membres-corps. Que n'offrent-ils pas ? § 25.

Qu'entend-on par « saints » dans Psaume 50 : 5 ? (Darby). Par qui et par quels moyens le rassenblement se fait-il ? § 26, 27.

Montrer, selon les Ecritures, quand a commencé le rassemblement des saints ; et comment cela s'harmonise avec le début de la seconde présence du Seigneur. § 28—30.

Quel était le « jour de la préparation » de Dieu ? Qu'est-ce qui y fut accompli, et dans quel but ? Qui est inclu dans le rassemblement ? Comment se fait le jugement ; quel en est le but, et le résultat ? § 31, 32.

Citer les passages bibliques pour démontrer ce qui distingue la classe qui compose le reste. Comment ces membres sont-ils vainqueurs ? Quelle sera l'attitude des fidèles contre l'opposition et contre leurs accusateurs ? Expliquer le zèle et la joie de la classe du reste. § 33—36.

Quel est le but essentiel des alliances de Jéhovah ? Montrer les relations qui existent entre les alliances. § 37—40.

Comparer l'état précédent avec la position actuelle de ceux qui sont dans l'alliance par le sacrifice. A qui en revient l'honneur ? De quoi dépend leur futur héritage ? § 41, 42.

Quels faits devraient pousser les saints à proclamer les louanges de Jéhovah ? En quoi consistent ces louanges ? A quels traitement les fidèles peuvent-ils s'attendre d'autrui et pour quelle raison ? Comment cela doit-il être accepté, et pourquoi ? § 43, 44.

Quel est le dessein de Jéhovah à l'égard de la nouvelle création ? Comment la fidélité actuelle se rapporte-t-elle aux glorieux privilèges des « temps à venir » ? § 45, 46. (W. T. 15 avril 1928)

LA NOUVELLE ALLIANCE

« Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, où je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle... Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, dit l'Eternel : Je mettrai ma loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » — Jérémie 31 : 31, 33.

JEHOVAH promit de faire avec la maison d'Israël et de Juda une alliance nouvelle. Il est certain que Dieu remplira cette promesse. Le terme « nouvelle alliance » ne signifie point une alliance moderne, elle ne contient pas non plus des traits entièrement nouveaux. L'alliance de la loi, conclue en Egypte, servit de modèle à la nouvelle alliance. Cette dernière se nomme « nouvelle » parce qu'elle contient des dispositions différentes qui lui feront accomplir entièrement ce que l'alliance de la loi ne put accomplir en Egypte. L'alliance de la loi a été définitivement abolie et enlevée ; l'alliance nouvelle n'est cependant point un renouvellement de la première, c'est-à-dire de l'alliance de la loi. L'alliance conclue en Egypte, l'alliance de la loi, dura encore 635 ans après que Jérémie eût prophétisé au sujet de l'alliance nouvelle mentionnée ci-dessus. Cela montre que l'alliance de la loi n'était pas ancienne quant à l'âge ni la nouvelle alliance nouvelle parce qu'elle n'était pas connue avant qu'elle ne fût conclue. L'alliance abrahamique fut faite 430 ans avant celle de la loi en Egypte et cependant elle ne se nomme point ancienne.

2 Paul déclare que Sara représentait l'alliance abrahamique et Agar celle de la loi (Galates 4 : 24). Après la mort de Sara, Abraham ne renouvela pas ses relations avec Agar ; mais il choisit pour épouse une autre femme, du nom de Ketura, qui lui enfanta six fils. Il est tout à fait clair que Ketura représentait la nouvelle alliance dans le même sens qu'Agar représentait l'alliance de la loi conclue en Egypte. Cette image enseigne également que la nouvelle alliance n'est pas un renouvellement de l'ancienne mais une disposition tout à fait nouvelle.

POURQUOI ELLE FUT CONCLUE AVEC LES JUIFS

[3] Dieu était-il sous une obligation quelconque envers les Juifs pour qu'il dût leur procurer ou conclure avec eux une alliance nouvelle ? Ils rompaient constamment l'alliance que Dieu avait conclue avec eux en Egypte. Il n'était point obligé d'entrer dans une alliance nouvelle avec Israël qui le provoquait en se tournant vers l'organisation du diable. C'est pour cette raison que Dieu annonça à Moïse qu'il se disposait à détruire les Juifs. « Ils se sont promptement écartés de la voie que je leur avais prescrite ; ils se sont fait un veau en fonte, ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices, et ils ont dit : Israël ! voici ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Egypte. L'Eternel dit à Moïse : Je vois que ce peuple est un peuple au cou roide. Maintenant laisse-moi ; ma colère va s'enflammer contre eux, et je les consumerai ; mais je ferai de toi une grande nation. » — Exode 32 : 8-10.

[4] Moïse était un descendant direct d'Abraham. Dieu aurait pu faire sortir une nouvelle nation de Moïse, puis entrer dans une alliance avec elle. Il aurait pu exécuter ses desseins aussi bien de cette manière-là. Mais Dieu ne détruisit pas les Israélites. Et pourquoi pas ? Parce que le nom de Jéhovah lui-même était engagé. Il avait non seulement fait une promesse à Abraham et à ses fils, mais encore il avait promis Schilo qui serait de la lignée de Juda. Moïse adressa une requête à Dieu et lui dit : « Pourquoi les Egyptiens diraient-ils : C'est pour leur malheur qu'il les a fait sortir, c'est pour les tuer dans les montagnes, et pour les exterminer de dessus la terre ? Reviens de l'ardeur de ta colère, et repens-toi du mal que tu veux faire à ton peuple. Souviens-toi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, tes serviteurs, auxquels tu as dit, en jurant par toi-même : Je multiplierai votre postérité comme les étoiles du ciel, je donnerai à vos descendants tout ce pays dont j'ai parlé, et ils le posséderont à jamais. Et l'Eternel se repentit du mal qu'il avait déclaré vouloir faire à son peuple. » — Exode 32 : 12-14.

[5] D'autres passages des Ecritures montrent que le nom de Jéhovah était en jeu. «A cause de ton nom, ne méprise pas, ne déshonore pas le trône de ta gloire ! N'oublie pas, ne romps pas ton alliance avec nous ! » (Jérémie 14 : 21). Dieu avait donné sa parole, et son nom de même que sa parole étaient en jeu. Voilà la vraie raison qui, à vrai dire, était suffisante, pour laquelle Israël ne fut pas détruit. «A cause de mon nom, je suspends ma colère ; à cause de ma gloire, je me contiens envers toi, pour ne pas t'exterminer » (Esaïe 48 : 9). « Néanmoins j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne fût pas profané aux yeux des nations en présence desquelles je les avais fait sortir de l'Egypte. » — Ezéchiel 20 : 13, 14.

[6] Jéhovah voulait qu'Israël et toutes ses créatures sachent qu'il est le seul vrai Dieu et que l'on ne pourra obtenir la vie, don gratuit, que de lui. Les paroles de son prophète le prouvent : « Je vous ferai sortir du milieu des peuples, et je vous rassemblerai des pays où vous êtes dispersés, à main forte et à bras étendu, et en répandant ma fureur ... Et vous saurez que je suis l'Eternel, quand j'agirai avec vous par égard pour mon nom, et nullement d'après votre conduite mauvaise et vos actions corrompues, ô maison d'Israël ! dit le Seigneur, l'Eternel. » — Ezéchiel 20 : 34, 44.

PARTIES CONTRACTANTES

[7] D'un côté c'est Jéhovah qui conclut la nouvelle alliance ; qui est l'autre partie contractante ? Selon les paroles du prophète Jérémie se sont Juda et Israël : « Je ferai avec la maison d'Israël et la maison de Juda une alliance nouvelle. » Par son prophète, Dieu leur dit : « Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert du pays d'Egypte, ainsi j'entrerai en jugement avec vous, dit le Seigneur, l'Eternel. Je vous ferai passer sous la verge, et je vous mettrai dans les liens de l'alliance. » « J'établirai mon alliance avec toi, et tu sauras que je suis l'Eternel. » — Ezéchiel 20 : 36, 37; 16 : 62.

[8] Mais comment Israël pouvait-il entrer dans une alliance puisque ce peuple était ennemi de Dieu ? La réponse se trouve dans les paroles de Dieu exprimées par son prophète : « En ces jours, en ce temps-là, dit l'Eternel, les enfants d'Israël et les enfants de Juda reviendront ensemble ; ils marcheront en pleurant, et ils chercheront l'Eternel, leur Dieu. Ils s'informeront du chemin de Sion, ils tourneront vers elle leurs regards: Venez, attachez-vous à l'Eternel, par une alliance éternelle qui ne soit jamais oubliée ! » — Jérémie 50 : 4, 5.

[9] Notons qu'ils doivent venir vers Sion pour se joindre à une alliance avec Jéhovah. Ils ne peuvent d'eux-mêmes conclure une alliance avec le Seigneur. Sion est l'organisation de Dieu. Christ Jésus étant le chef de Sion, ce nom s'applique à lui individuellement et spécifiquement. Les maisons d'Israël et de Juda, ennemies de Dieu, ne sont pas à même d'entrer dans une alliance avec Jéhovah. Et il en est de même pour tous les hommes. Israël, par conséquent, doit avoir quelqu'un de compétent pour agir à sa place et dans ses intérêts pour assumer la responsabilité de l'alliance et pour traiter directement avec Jéhovah Dieu. Au sujet de celui qui seul est qualifié, Paul écrit : « Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob les impiétés ; et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés. » — Romains 11 : 26, 27.

[10] Les parties contractantes par conséquent sont : Jéhovah d'un côté et de l'autre celui que Dieu a désigné pour agir à la place d'Israël en qualité de représentant. Celui-là doit être capable d'enlever d'Israël l'impuissance et de délivrer les Israélites de leurs péchés. Les Juifs sont inclus dans le sacrifice de la rançon donnée pour tous, car Jésus a donné sa vie comme rançon pour tous (1 Timothée 2 : 5, 6). Jésus racheta les Juifs aussi de la malédiction de la loi en clouant l'alliance de la loi à la croix, et en l'abolissant par cet acte. Durant toute leur vie les Juifs furent dans la servitude parce qu'ils étaient incapables de garder la loi, ce qui prouve qu'ils étaient pécheurs et par conséquent dans l'esclavage du péché et de la mort. L'alliance par le sacrifice, conclue près du Jourdain, apporte aux Juifs le bénéfice que voici : Un moyen de délivrance des incapacités dont ils souffraient. L'alliance par le sacrifice fut conclue près du Jourdain. Dieu, dès lors, la considéra comme accomplie. Ayant racheté les Juifs de la servitude qui pesait sur eux, Jésus devint immédiatement celui auquel appartiennent de droit les Juifs, et il obtint le droit d'agir pour eux et en leur faveur. Il était à même d'agir et fut celui, choisi de Jéhovah, qui devait agir pour conclure la nouvelle alliance.

[11] Aujourd'hui encore, les Juifs ne sont pas à même d'entrer dans une alliance avec Jéhovah Dieu. Si les faits nous prouvent que la nouvelle alliance a été conclue, elle n'a certes pas été conclue directement avec les Juifs. Les Ecritures montrent que Christ, chef de l'organisation de Dieu et sortant de cette organisation, c'est-à-dire de Sion, est celui qui agit pour Israël et en sa faveur et par qui Israël est amené dans l'alliance.

Pour le formuler d'une manière abstraite : La nouvelle alliance a été conclue par Jéhovah d'un côté et par Christ Jésus de l'autre, en qualité de représentant légal d'Israël, composé des maisons d'Israël et de Juda. L'humanité entière doit bénéficier également de cette alliance.

QUAND ET OU ELLE FUT CONCLUE

[12] Les preuves scripturales sont convaincantes que la nouvelle alliance fut conclue par Jéhovah et Jésus comme représentant d'Israël lors de l'immolation de Jésus comme véritable agneau pascal. Le quatorzième jour de Nisan, dans l'an 33 ap. J.-C., Jésus se réunit avec ses disciples à Jérusalem pour manger l'agneau pascal, comme la loi le leur ordonnait. Jésus, étant celui qui fut préfiguré par l'agneau immolé en Egypte, devait accomplir le symbole, accomplissement qui exigeait sa vie. Il était obligé de manger la pâque avant de subir la mort. Après avoir mangé l'agneau pascal, le quatorzième jour de Nisan, dans l'an 33 ap. J.-C., Jésus institua la commémoration de sa mort. A la même occasion il déclara que son sang versé était le sang de la nouvelle alliance. « Et comme ils mangeaient, Jésus prit du pain, et ayant rendu grâces, il le rompit, et le donna à ses disciples, et dit : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Ayant aussi pris la coupe, et rendu grâces, il la leur donna, disant : Buvez-en tous ; car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, lequel est répandu pour plusieurs en rémission des péchés. » —

[13] C'est pour la première fois que le mot grec, traduit par alliance, apparaît dans le Nouveau Testament. C'est Jésus qui prononça ces paroles et lui seul fut alors à même de comprendre et d'exprimer la signification de la pâque. Il faisait allusion à son propre sang qui fut versé ce même jour. Son sang versé fut préfiguré par celui de l'agneau pascal immolé en Egypte lorsque l'alliance de la loi fut conclue, ce que montrent les paroles du prophète : « Non comme l'alliance que je traitai avec leurs pères, le jour où je les saisis par la main pour les faire sortir du pays d'Egypte, alliance qu'ils ont violée, quoique je fusse leur maître, dit l'Eternel (Jérémie 31 : 32). Le jour où Israël fut conduit hors d'Egypte préfigura le jour de la mort du véritable agneau pascal et fixe l'époque à laquelle la nouvelle alliance est conclue.

[14] Paul, écrivant au sujet de l'institution de la commémoration de la mort de Jésus, qui eut lieu la nuit du même jour où Jésus mourut, dit : « De même, après avoir soupé, il prit la coupe, et dit : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez » (1 Corinthiens 11 : 25). Paul parlait avec autorité et la seule conclusion juste que l'on puisse tirer de ses paroles est que l'alliance fut conclue à ce moment et en ce lieu ; et le sang de Jésus, versé ce même jour, fut le sang de cette alliance, sang qui la rendit irrévocable. Dans ce rapport Paul dit : « La coupe de bénédictions que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang de Christ ? » (1 Corinthiens 10 : 16). Il faisait allusion à la même coupe que Jésus disait être le sang de la nouvelle alliance.

[15] Les paroles de Paul, écrites plus tard, confirment cette conclusion : « Un testament, en effet, n'est valable qu'en cas de mort, puisqu'il n'a aucune force tant que le testateur vit » (Hébreux 9 : 17). Rotherham rend le texte comme suit : « Car une alliance [testament] conclue par des personnes mortes est irrévocable, car elle n'est pas en vigueur lorsque celui qui l'a conclue vit. » La version Diaglott dit : « Une alliance [testament] de victimes mortes est irrévocable. »

[16] Dans l'alliance de la loi, conclue en Egypte, Moïse contractait en faveur d'Israël et le sang de cette alliance fut celui de l'agneau pascal. Moïse mourut alors en qualité représentative, ou plutôt l'agneau mourut à sa place. Ce quatorzième jour de Nisan, Moïse mourut en préfigurant Jésus qui mourut en réalité le quatorzième jour de Nisan, de l'an 33 de notre ère. Un testateur est quelqu'un qui, après avoir exprimé sa volonté ou après avoir fait un testament, meurt. Jésus est le contractant ou le testateur, et après avoir conclu l'alliance, il mourut le même jour. Jéhovah était l'autre partie contractante et il ne pouvait mourir. Dans l'alliance ce fut l'homme qui mourut. Cela fixe, sans possibilité de doute, la date de l'alliance. Mais Dieu procura véritablement la victime destinée à la mort, c'est-à-dire, son Fils bien-aimé ; et par là Jéhovah participait au sacrifice. Voilà pourquoi Paul dit que le testament (alliance) est irrévocable lorsque la victime est morte. Le jour approprié pour conclure la nouvelle alliance est celui où l'ancienne alliance de la loi prit fin, donc le quatorzième jour de Nisan, de l'an 33. Jésus mourut le même jour et ce jour même l'alliance nouvelle fut conclue.

[17] Jésus étant la véritable partie contractante en faveur d'Israël, point n'était besoin d'attendre le rétablissement d'Israël avant de conclure l'alliance, ou même d'attendre le moment où commencerait la restauration. De plus, il n'y a pas de raison pourquoi le sang de Jésus serait réservé jusqu'à l'époque de la glorification de l'Eglise et qu'alors on s'en servirait pour conclure la nouvelle alliance. De même, point n'est besoin que la rançon soit payée avant que soit conclue la nouvelle alliance.

LE MEDIATEUR

[18] Comme l'alliance nouvelle fut faite par Jéhovah d'un côté et par Israël de l'autre, il est manifeste qu'un médiateur était nécessaire. S'il veut rester conséquent, Jéhovah ne peut pas entrer directement en alliance avec des personnes qui ne sont pas en harmonie complète avec lui et il ne le fait pas ; car les Juifs ne sont pas en harmonie avec elle. Jésus avait proclamé le décret de Jéhovah en déclarant que leur maison resterait déserte. Les Juifs avaient rejeté Jésus comme Roi. Ils avaient échoué dans l'observation de l'alliance de la loi et ils étaient sous l'esclavage du péché. Qui donc pouvait être leur médiateur dans l'alliance ? Uniquement Jésus, car il était le seul homme parfait sur terre et il était en complète harmonie avec Jéhovah Dieu.

[19] Un médiateur est quelqu'un qui se place entre la partie compétente et la partie incompétente du contrat et qui agit en qualité de représentant dans les intérêts de la partie incompétente. Cette règle est reconnue dans les contrats que conclut le monde. Un homme majeur désire faire un contrat avec un enfant mineur ou avec une personne aliénée où les intérêts de ces derniers sont en jeu. L'homme majeur est compétent de par la loi, mais la personne mineure ou aliénée est incompétente à contracter. Une bonne cour d'une juridiction désigne une troisième personne qui possède les qualifications légales pour contracter, afin qu'elle agisse comme gardien ou médiateur à la place de sa tutelle incompétente. On fait alors le contrat et il doit être fait nécessairement par l'homme majeur d'un côté qui contracte directement et pour lui-même, et par un homme majeur de l'autre côté qui traite à la place et en faveur de sa tutelle mineure ou aliénée en sa qualité de gardien ou de représentant légal. Si la personne mineure devient majeure ou que la personne aliénée se rétablit, plus

n'est besoin d'un gardien ou d'un médiateur, et cette fonction cesse.

[20] Les Juifs étaient incompétents parce qu'ils étaient nés dans l'iniquité et conçus dans le péché (Psaume 51:7). Leur alliance, dont Moïse fut le médiateur en leur faveur, avait échoué à cause de leurs imperfections et de celles de Moïse. Jésus mit fin à l'alliance de la loi lorsqu'il la cloua à la croix par sa crucifixion. Il accomplit l'alliance de la loi et celle-ci tomba en désuétude par sa mort. « Et c'est pour cela [c'est-à-dire parce que le sang de Christ efface le péché] qu'il [Jésus] est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis » (Hébreux 9 : 15). Les Juifs étaient coupables de transgressions sous l'alliance de la loi et le sang de Jésus les en racheta. Voilà pourquoi il est celui qui a été préparé et dûment désigné pour agir comme médiateur de la nouvelle alliance conclue en leur faveur et en faveur de toute l'humanité pour réconcilier tous les hommes qui obéissent.

[21] Comme autre preuve que la nouvelle alliance a été conclue et que Jésus en est le médiateur, nous renvoyons aux paroles de Paul adressées à l'Eglise : « Mais vous vous êtes approchés ... de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance » (Hébreux 12 : 22–24). Au moment où Paul écrivit ces paroles, Jésus était bien le médiateur et l'alliance avait été conclue, car l'alliance doit être faite par un médiateur qui seul est qualifié.

[22] L'apôtre Paul dit au sujet de cette alliance qu'elle contenait des ordonnances relatives au culte, et un sanctuaire terrestre [c'est-à-dire, disposé avec ordre] (Hébreux 9 : 1). Il dit aussi que ces choses étaient l'image d'un temps où il y aurait un sanctuaire meilleur et un culte divin en relation avec celui-ci. En connexion avec le tabernacle dans le désert il y eut un culte divin et ceux qui y servaient étaient du sacerdoce lévitique. Quant au saint sanctuaire, « qui n'est pas construit de main d'homme » mais au ciel même, c'est Christ Jésus le souverain sacrificateur qui y remplit la fonction de ministre. Ce qui fut fait relativement au tabernacle dans le désert préfigurait ce que Christ Jésus ferait relativement au sanctuaire céleste. Le ministère de Jésus-Christ est bien meilleur que celui du tabernacle. Par sa fidélité jusqu'à la mort, il a pourvu au grand sacrifice de la rançon. En faisant cela, il s'est offert lui-même comme grand sacrifice pour le péché. Ensuite il offre aussi les membres de son corps, qui, par la grâce de Dieu, ont été admis dans l'alliance par le sacrifice. Il accomplit ce service comme ministre ou sacrificateur.

[23] Qu'a-t-il donc obtenu à part ce ministère excellent? Il a été fait médiateur de la nouvelle alliance. « Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses » (Hébreux 8 : 6). Son sang versé pour l'homme est la base de la nouvelle alliance, et cela promet de meilleures choses pour l'humanité que ne pouvait en procurer l'ancienne. Les ministres dans l'alliance de la loi moururent et furent incapables de sauver Israël dans cette alliance. Mais Jésus-Christ, le médiateur de la nouvelle alliance, est capable de les sauver parfaitement. Cela est vrai parce qu'il vit pour toujours et détient le sacerdoce pour l'éternité. « Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible. C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu, par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur. » — Hébreux 7 : 24, 25.

[24] La nouvelle alliance est, par conséquent, non seulement établie sur de meilleures promesses, mais elle est établie sur le sang précieux de Jésus-Christ qui promet à tous ceux qui croient et à ceux qui obéissent la vie éternelle.

GARANT

[25] Au Jourdain Jésus fut accepté par le Père comme grand sacrifice de la rançon. C'est là qu'il fut désigné pour assumer les devoirs de l'office de sacrificateur. Il fut sacrificateur du Dieu Très-Haut, et c'est pourquoi sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek. C'est alors que Dieu donna le serment que Christ Jésus serait pour toujours souverain sacrificateur et qu'il n'y aurait plus jamais de changement. Ce fut trois ans et demi avant que ne fut faite la nouvelle alliance. C'est alors que Jésus fut fait garant de cette alliance. Notons l'argument de Paul sur ce point : « Jésus est par cela même le garant d'une alliance plus excellente. » — Hébreux 7 : 22.

[26] Que signifie « par cela même » ? Certes, c'est par le sacrifice de la rançon que Jésus devint le garant de l'alliance, car son sang est le sang de l'alliance. Mais immédiatement après sa consécration, Jéhovah donna le serment qu'il était sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek. Voilà pourquoi par le sacrifice de lui-même il fut fait garant de l'alliance, et par le serment de Jéhovah l'affaire devint doublement sûre. Les paroles de Paul le prouvent : « Et, comme cela n'a pas eu lieu sans serment, car, tandis que les Lévites sont devenus sacrificateurs sans serment, Jésus l'est devenu avec serment par celui qui lui a dit : Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas : Tu es sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek. » — Hébreux 7 : 20, 21.

[27] Jésus, auparavant, était déjà sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek, mais au moment de sa consécration il fut fait sacrificateur pour toujours sans possibilité de changement et selon le rang de Melchisédek. Par son sang et par le serment il devint le garant d'une alliance meilleure. Par son prophète, Dieu avait dit : « Moi, l'Eternel, ... je t'établirai pour traiter alliance avec le peuple » (Esaïe 42 : 6). Ce témoignage prophétique s'applique avant tout à Jésus. Les membres du corps admis dans l'alliance par le sacrifice deviennent ensuite une partie du Serviteur, mais cela est secondaire.

[28] La conclusion correcte paraît donc être celle-ci : Au moment de sa consécration, Jésus devint garant de la nouvelle alliance conclue lors de sa mort. Puisqu'elle devait être faite avec lui comme médiateur pour Israël et l'humanité entière, il s'ensuit qu'il devint le médiateur de la nouvelle alliance lors de sa mort au Calvaire. Voilà pourquoi, immédiatement avant de monter au Calvaire, le même jour, il présenta à ses disciples la coupe de vin et leur dit : « Ceci est [représentativement] mon sang, [représentativement] le sang de la nouvelle alliance, lequel est répandu pour plusieurs en rémission des péchés » (Matthieu 26 : 28). Le sang de Jésus procura donc la rançon et ce fut en même temps le sang qui rendit irrévocable la nouvelle alliance.

LES MEMBRES DU CORPS ADMIS

[29] Comme il est employé ici, le mot « inaugurer » doit être compris comme signifiant ratifier ou confirmer, commencer à agir ou entrer en fonction, établir, initier ou commencer à mettre à exécution. Il ressort des Ecritures comme tout à fait certain que lorsqu'on inaugure la nouvelle alliance et qu'elle commence à fonctionner, l'Eglise, qui est le corps de Christ, participera à l'œuvre

médiatrice. Et pourquoi cette conclusion ? Parce que les membres du corps, ayant été admis dans l'alliance par le sacrifice, ont été offerts par Christ Jésus comme une partie de son sacrifice, et, par conséquent, font partie du Christ ; ils participeront avec lui dans le ministère de la nouvelle alliance.

[30] Dieu, par son prophète, dit : « Je t'ai exaucé dans le temps favorable, je t'ai secouru au jour du salut. Je veillerai sur toi : je ferai de toi le médiateur de mon alliance avec le peuple, pour relever le pays » (Esaïe 49 : 8). Paul cite cette prophétie et l'applique à l'Eglise (2 Corinthiens 6 : 2). Cela prouve que les membres du corps de Christ forment une partie du Serviteur et, ensemble avec Christ Jésus, la Tête, ils sont donnés « pour être l'alliance du peuple, pour rétablir la terre ». Cela prouve également que les membres du corps participeront avec la Tête, Christ Jésus, dans l'administration de l'alliance. Paul montre également que la prophétie s'applique aux membres du corps durant le temps de l'élection et du développement de l'Eglise. C'est alors qu'ils sont membres du Serviteur et ambassadeurs de Christ pour prêcher le message de la réconciliation. C'est pourquoi ils devraient prendre garde, dit l'apôtre, d'accepter cette grande faveur de Dieu sans l'utiliser.

[31] Les Ecritures enseignent-elles que l'Eglise, qui est le corps de Christ, aide à conclure ou à sceller la nouvelle alliance ? Les membres du corps n'ont rien à dire dans la conclusion de la nouvelle alliance pour la raison évidente que l'alliance fut conclue entre Dieu et Jésus-Christ comme représentant de l'homme avant que personne fût engendré comme membre de l'Eglise de Christ. Les Ecritures ne parlent pas de sceller la nouvelle alliance et disent certainement pas que l'Eglise ait à y participer en quoi que ce soit. Nous renvoyons de nouveau à l'argument de Paul dans l'épître aux Hébreux 9 : 17 où il déclare qu'une alliance est valide ou irrévocable lorsque la victime est morte. L'homme Christ Jésus fut la victime dont le sang confirma l'alliance. L'alliance devint effective dès sa mort. Elle est sûre, ferme, irrévocable à jamais. Il n'y a pas de raison pour qu'elle soit scellée, terme employé dans l'exécution de documents entre parties contractantes terrestres.

[32] L'admission dans l'alliance par le sacrifice commença à partir de la Pentecôte qui fut plusieurs jours après la conclusion de la nouvelle alliance. Les disciples furent alors acceptés comme une partie du sacrifice de Christ ; dès lors il en fut ainsi pour tous les chrétiens. Ayant été admis dans le Christ, ces premiers leur remirent le ministère de la réconciliation et ils reçurent le privilège et le devoir de servir ce que l'on appelle l'esprit de la nouvelle alliance, c'est-à-dire, la proclamation du divin message de réconciliation. Ils sont, par conséquent, les ministres de l'esprit de la nouvelle alliance, car l'esprit en est la réconciliation. — 2 Corinthiens 3 : 5, 6.

[33] L'alliance de la loi fut faite en Egypte. L'Egypte est le symbole du monde ou de l'organisation de Satan. L'alliance de la loi préfigurait la nouvelle alliance. Il est donc approprié que la nouvelle alliance soit faite dans le monde, et les faits montrent qu'elle fut conclue pendant que Jésus fut sur la terre mais qu'il n'en était pas une partie. Jésus-Christ sur la terre s'offrait lui-même comme agneau antitypique. Lorsqu'il fut immolé comme tel Jésus seul assumait les obligations de l'alliance pour ses bénéficiaires. L'alliance devint alors efficace. Depuis la Pentecôte les premiers-nés ont été épargnés et délivrés, non en vertu de la nouvelle alliance mais à cause du sacrifice de l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde.

PARTICIPATION A L'INAUGURATION

[34] Les membres du corps de Christ prendront part à l'inauguration de la nouvelle alliance comme l'indiquent les Ecritures. La cérémonie de l'inauguration de l'alliance de la loi au mont Sinaï est décrite par l'apôtre en ces termes : « Moïse, après avoir prononcé devant tout le peuple tous les commandements de la loi, prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate, et de l'hysope ; et il fit l'aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple » (Hébreux 9 : 19). Aussi bien les veaux que les boucs furent sacrifiés à cette occasion et le livre de la loi et le peuple furent aspergés de leur sang. Cela indiquerait que Moïse représentait là celui qui fut préfiguré par les animaux que l'on sacrifiait ; c'est-à-dire le veau (taureau), qui représentait Jésus, et le bouc représentait les membres du corps de l'Eglise. Une fois par an l'alliance de la loi fut renouvelée avec le sang du taureau (veau) et du bouc qui étaient sacrifiés le jour de l'expiation. Ainsi le veau et le bouc représentaient les mêmes personnes lors des deux occasions de l'inauguration et du renouvellement de l'alliance. Cela semble clairement préfigurer que les membres du corps, représentés par le bouc, auraient quelque chose à faire dans l'inauguration de la nouvelle alliance.

[35] Lors de l'inauguration de l'alliance de la loi, Moïse annonça au peuple les paroles du Seigneur Dieu et le peuple se déclara d'accord de les accomplir. A la même occasion et en rapport avec cela, les sacrifices étaient offerts par des jeunes hommes. « Il envoya des jeunes hommes, enfants d'Israël, pour offrir à l'Eternel des holocaustes, et immoler des taureaux en sacrifices d'actions de grâces » (Exode 24 : 5). Ces jeunes hommes représentent bien les jeunes frères de Jésus, frères qu'il avait admis dans son alliance par le sacrifice et qui, formant une partie de Christ, participent avec lui à l'inauguration de la nouvelle alliance. Ils correspondent aux « jeunes gens » mentionnés par l'apôtre Jean. Ce sont eux qui sont entièrement dévoués au Seigneur Dieu. « Je vous ai écrit, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Je vous ai écrit, jeunes gens, parce que vous êtes forts, et que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin. » — 1 Jean 2 : 14.

LE SACRIFICE

[36] Les paroles de l'apôtre renforcent la conclusion qu'un sacerdoce est associé à la nouvelle alliance et au service de celle-ci. « La première alliance avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre » (Hébreux 9 : 1). Le tabernacle terrestre mentionné avait un service en rapport avec soi et représentait le vrai tabernacle (Hébreux 9 : 9). C'est ici, sur la terre, que commence le service qui se rapporte au vrai tabernacle et au véritable jour d'expiation, car c'est sur la terre que Jésus fut sacrifié. Ce serait donc une autre preuve que la nouvelle alliance fut conclue lors de la mort de Jésus. La mort de Jésus au Calvaire procura la rançon. Mais cependant quelque chose de plus y était engagé. C'est là que la nouvelle alliance fut conclue. Le service annuel relatif au tabernacle dans le désert prouva qu'il existe un service divin en rapport à l'inauguration de la nouvelle alliance et qu'il se passerait une longue période entre le moment où la nouvelle alliance serait conclue et son inauguration.

[37] L'inauguration de la nouvelle alliance de la loi a naturellement toujours été du plus grand intérêt pour les chrétiens. Maintenant que l'Eglise approche de l'a-

boutissement de sa carrière terrestre, l'inauguration de la nouvelle alliance de la loi est d'un intérêt d'autant plus grand ; nous étudierons cela dans le prochain numéro.

(A suivre)

QUESTIONS BEREENNES

Pourquoi cette alliance est-elle appelée « nouvelle alliance », et en quel rapport est-elle avec l'alliance de la loi ? Par quelle figure chacune des alliances de Jéhovah était-elle représentée et qu'y était-il montré du rapport des alliances entre elles ? § 1, 2.

Montrer par les Ecritures si Jéhovah était obligé vis-à-vis des Juifs de conclure une nouvelle alliance. Quelle autre voie aurait-il pu choisir après leur idolâtrie au Sinaï ? Quelle furent la requête de Moïse et la réponse de Jéhovah ? Quelle considération empêcha Israël d'être rejeté et dans quel but ultime Jéhovah patientait-il ? § 3—6.

Quelles sont les parties de la nouvelle alliance ? Comment Israël sera-t-il amené à chercher l'Eternel, son Dieu ? § 7, 8.

La nouvelle alliance exige-t-elle un médiateur et pourquoi ? Expliquer la disposition prise pour la représentation d'Israël dans cette alliance. Comment cette disposition fut-elle rendue utile et pour qui en découleront les bénéfices ? § 9—11.

En comparant l'image de la pâque avec son accomplissement prouver quand, où et par qui la nouvelle alliance fut conclue. Que dit Paul relativement à cela dans sa première lettre aux Corinthiens ? § 12—15.

Comme autre preuve montrer l'application dans l'épitre aux Hébreux 9 : 17. Pour conclure la nouvelle alliance fallait-il attendre le rétablissement d'Israël, la glorification de l'Eglise ou le paiement de la rançon ? Pourquoi ? § 16, 17.

Dieu pouvait-il entrer directement dans une alliance avec les Juifs, et pourquoi ? Montrer que Jésus seul était qualifié pour remplir les conditions. Qu'est-ce qu'un médiateur et dans quelles conditions est-il nécessaire ? Illustrer l'office et la fonction d'un médiateur. § 18, 19.

En relevant les principaux traits qui se correspondent dans chacune de ces alliances montrer ce que voulait dire l'apôtre Paul lorsqu'il disait au sujet de l'alliance de la loi que le sanctuaire terrestre et ses ordonnances furent l'image d'un sanctuaire meilleur. Comparer l'alliance de la loi avec la nouvelle alliance quant à l'assurance de vie qu'elles procurent, et expliquer la différence. Jusqu'à quel point l'exécution de la nouvelle alliance sera-t-elle efficace, et en quoi consiste sa puissance rédemptrice ? § 20—24.

Comment la consécration de Jésus se rapportait-elle a) à lui, comme étant la rançon, b) à son office comme sacrificateur du Dieu Très-Haut, c) à la permanence de cette nomination et d) à lui comme garant de la nouvelle alliance ? En quoi se trouve la sécurité de ce cautionnement ? Appliquer Esaïe 42 : 6. Le sang de Jésus fut versé en quel double but ? § 25—28.

Que faut-il comprendre par l'inauguration de la nouvelle alliance, et quand aura-t-elle lieu ? Que cela signifiera-t-il pour l'Eglise et pourquoi ? Montrer l'application d'Esaïe 49 : 8. § 29, 30.

Prouver si l'Eglise a quelque chose à faire dans la conclusion de la nouvelle alliance. Définir le « ministère de la réconciliation », et dire a) quand il commença, b) à qui il fut confié, et c) la position actuelle de l'Eglise et quelle est la bonne manière de procéder en cette matière. § 31, 32.

En comparant l'image avec l'accomplissement montrer a) quand, b) où, c) avec qui, et d) dans quelles circonstances la nouvelle alliance fut conclue avec à propos. Qui assumait les obligations de cette alliance, et quand devint-elle efficace ? Quels en sont les premiers-nés, et quand et en vertu de quoi furent-ils épargnés ? § 33.

Montrer par l'image du Sinaï si l'Eglise aura part à l'inauguration de la nouvelle alliance. § 34, 35.

Que préfigurait le sacerdoce de l'alliance de la loi ? Qu'indiquait le service annuel relatif au tabernacle ? Pourquoi le chrétien s'est-il intéressé à l'inauguration de la nouvelle alliance, et pourquoi le fait-il surtout aujourd'hui ? § 36, 37.

(W. T. 1er mai 1928)

Dispositions pour le rétablissement et la restitution

NOUS avons déjà vu que le contenu de la Bible, la révélation de Dieu lui-même, est pour annoncer, en son temps, la délivrance de la famille humaine de l'esclavage et du péché, de la condamnation à mort dans laquelle elle tomba par la première transgression. Il nous montre aussi que l'Eternel la délivrera de la puissance de Satan sous la domination duquel elle tomba par ce même péché contre Dieu ; qu'il suscitera un Libérateur pour la ramener en harmonie avec lui-même afin qu'elle jouisse pleinement des bénédictions qu'il avait l'intention de lui accorder à l'origine.

A l'instant même où Dieu prononça la sentence contre Adam et Eve, il éveillait l'espoir d'une restitution. Il ne le fit pas directement comme s'il leur eût fait une promesse ; en effet il n'aurait guère pu faire cela car, le péché étant volontaire et la pénalité déterminée, promettre la restitution en prononçant la sentence paraîtrait être une inconséquence. L'espérance était cachée dans la forme même de la sentence prononcée contre le serpent dans la part qu'il prit à induire l'homme dans le péché. Les Ecritures nous révèlent plus tard que le serpent ne fut que l'instrument de la puissance du mal, Satan, qui, de cette manière, cherchait dans son ambition à soustraire ce couple humain parfait et heureux — ayant le pouvoir illimité de procréer — aux soins et à la puissance de Dieu, et faisait tous ses efforts pour se créer un grand empire composé de l'humanité et de quelques anges. Le prophète Esaïe (14 : 14) dit que Satan avait déclaré : « Je serai semblable au Très-Haut ». Il entrevoyait ce qu'il considérait être une chance de devenir un personnage puissant, un gouverneur semblable à Dieu. Il enlèverait ce couple à la protection de Dieu. Il ne se souciait guère ni de la ruine ni du ravage qu'il occasionnerait, ni de la peine que cela pouvait causer aussi bien au ciel que sur la terre, pourvu que son ambition fut satisfaite. Ce fut à lui que Dieu s'adressait en Eden en ces mots : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon » (Genèse 3 : 15). Il fallait donc qu'il y ait un combat dans lequel le serpent perdrait sa vie, car écraser sa tête signifiait l'écraser complètement.

Lorsque l'homme et la femme entendirent la sentence prononcée contre le serpent, ils doivent avoir compris que la postérité conquérante de la femme apporterait le rétablissement jusqu'à un certain point. Sûrement aucune promesse ne fut faite alors, mais nous pouvons considérer comme certain qu'une espérance fut éveillée et donnée bien que sous une forme négative. Ils ont sans doute présumé que si la tête du serpent, la forme visible de leur ennemi qui s'était donné pour leur ami, devait être écrasée, la puissance du mal serait enfin brisée. Il était facile pour eux de conclure que le Créateur miséricordieux, dont ils connaissaient la bonté et avaient joui des bénédictions, ne leur aurait pas tant dit sans vouloir leur faire comprendre que la postérité qu'il suscitera sera non seulement un Libérateur mais encore un Restituteur.

Cela est prouvé par les paroles de l'apôtre Paul relativement à la chute de l'homme et à sa séparation d'avec son Créateur. S'adressant aux Romains (8 : 19–21) il dit : « Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu. Car la création a été soumise à la vanité — non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise — avec l'espérance qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. » Paul éclairé par le saint-esprit, savait que la postérité de la femme était le grand Christ que Dieu créa, premièrement Jésus et ensuite les fidèles en Christ Jésus qui sont acceptés par Dieu comme parfaits en son Bien-Aimé.

Paul montre que le Christ est la postérité que l'humanité entière attend en soupirant. Il considère la douleur de la race humaine, résultat du péché : il sait que l'humanité ne peut susciter aucun libérateur et que par elle-même elle ne peut en produire un. Le monde ne savait même pas dans sa douleur après quoi il soupirait.

Le monde soupire toujours, car il ne possède encore point d'espérance. Il ne voit rien, ni au ciel ni sur la

terre, qui lui promette la délivrance des maux qui le lient à une dure servitude du péché, de la souffrance et de la mort. C'est à Paul que fut donné de décrire la souffrance et de dépeindre, plus complètement que tous les autres apôtres de Jésus-Christ, ce que serait la glorieuse délivrance. Il déclare que la créature fut sujette à la vanité ; qu'elle fut réduite à l'impuissance et amenée sous la domination du mal. Mais ce fut une servitude qui renfermait une espérance, car Dieu préparait un Libérateur.

Si les organisations ecclésiastiques qui professent représenter Christ et si toutes leurs doctrines avaient été fidèles envers Dieu et envers les dites organisations elles-mêmes, envers ceux aussi qu'elles disaient vouloir guider dans le chemin de la vérité, elles auraient appris de Paul. Elles auraient alors entrepris quelque chose afin de délivrer les hommes de cette crainte qui pèse sur eux par ignorance. Mais au lieu de cela, elle leur ont encore ajouté un fardeau bien lourd, car elles ont enseigné la terrible doctrine des tourments éternels, sous le prétexte qu'elles parlaient autoritairement, au nom de Dieu et de son Christ. Cette doctrine a implanté la peur dans des millions de cœurs et a contribué pour beaucoup à tenir les hommes dans une crainte superstitieuse.

Notons que Dieu fit une différence entre ceux contre lesquels il prononça la sentence en Eden. Contre le serpent, auquel Dieu s'adressa premièrement, il prononça une malédiction ; à la femme fut donné la base d'une espérance, comme nous venons de le voir ; sur Adam retomba la sentence de mort quoiqu'il y eut encore une période de labeur et de souffrance sur son chemin de réintégration dans la poussière de laquelle il avait été pris et où Dieu avait déclaré qu'il retournerait. — Genèse 3 : 14–19.

Dieu ne fit donc pas de promesse à Adam. L'espérance qui fut donnée se rapportait à la postérité de la femme, et cela sans doute pour certaine raison. On peut dire que bien que le dessein d'un rétablissement soit démontré d'une manière tout à fait évidente, ce n'est point la descendance d'Adam comme telle qui sera rétablie. Adam représente de pécheur volontaire, celui qui s'éloigne de Dieu en faisant sa propre volonté.

La femme représente plutôt ceux qui sont séduits et qui ainsi tombent sous la puissance du péché. Les enfants d'Eve sont la famille humaine, née sous des conditions qui la tiennent assujettie au mal. Adam représente ceux qui ne pensent qu'à se servir eux-mêmes aux dépens des autres et sans aucun respect pour Dieu.

Jetons un rapide coup d'œil sur ce qui est dit de la postérité de la femme, postérité qui apportera la délivrance. Nous demandons : Qui est la postérité, comment et quand sera-t-elle créée ? Les paroles d'Eve montrent clairement que lorsque ses enfants vinrent au monde et qu'elle les eut nommés, sa pensée était qu'un de ses fils pourrait être la postérité promise. Quant à Caïn, elle avait probablement peu d'espoir, mais il paraît qu'Abel ranimait cet espoir ainsi que la naissance de Seth qu'elle disait avoir reçu de Jéhovah pour remplacer Abel. — Genèse 4 : 25.

Mais au cours des temps, Seth mourut, et Eve devait avoir depuis longtemps abandonné l'espérance qu'elle verrait la postérité qui délivrerait l'humanité. Et il n'y eut encore aucun indice d'un pareil Libérateur ; la race dégénérait cependant à cause de la grande contamination par le diable et ses armées et par le mal en elle-même, jusqu'au point qu'à l'exception d'une seule famille, celle de Noé, la race humaine fut balayée de la surface de la terre par le déluge.

La Bible ne relate rien quant à un acte de la part de Dieu alors, comme accomplissement de sa parole, qui fut de nature d'une promesse pour tous ceux qui croyaient que Dieu enverrait une postérité libératrice. Mais environ quatre cents ans après le déluge, Dieu appela Abraham, de la famille de Seth qui vivait alors en Chaldée, et après avoir convenu qu'il partirait pour un pays que Dieu lui montrerait, Il lui fit la promesse que sa postérité serait celle qui bénirait toutes les familles de la terre (Voir Genèse 12 : 1; 22 : 18). Cette alliance avec Abraham fut le premier lien de l'espérance originelle en Eden. Elle montrait que Dieu ne les avait point oubliés ; et ce fait prouvait aux générations futures le développement comparativement lent du dessein de Dieu, car deux mille ans s'écoulèrent depuis Eden jusqu'au jour d'Abraham.

Mais le fils d'Abraham, Isaac, mourut et après lui Jacob fut fait également participant de l'alliance de la promesse. Puis passa génération après génération sans qu'il y eut un seul signe qui montra que la postérité allait venir, postérité qui écraserait Satan. Les fidèles en Israël moururent cependant dans cette espérance.

Moïse annonça à Israël qu'un jour Dieu susciterait du millieu d'eux un prophète comme lui qui serait un Maître et un Libérateur (Deutéronome 18 : 15). Les fidèles en Israël attendaient celui qui devait venir, mais Dieu ne leur donna pas davantage de lumière avant que David fut fait roi en Israël. David était un roi « selon le cœur de Dieu » parce qu'il recherchait le bien du peuple sur lequel Dieu l'avait établi roi et qu'il cherchait à lui enseigner à adorer son Dieu et à honorer le nom de Jéhovah.

Poursuivant cette voie, David se proposait de bâtir un temple pour l'arche de Dieu, bâtiment qui, à son point de vue, devait correspondre à la gloire de Jéhovah. Mais Jéhovah n'était pas d'accord avec ce projet, car David fut un guerrier et le temple devait représenter la paix sur la terre, l'harmonie entre Dieu et sa famille humaine. Mais comme s'il eut voulu récompenser David, Dieu dit qu'il bâtirait une maison pour David, et par le prophète Nàthan lui donna la promesse que sa maison serait pour toujours unie au trône du Seigneur. — Psaume 89 : 30 ; 2 Samuel 7 : 13.

Dès ce moment, David reconnut qu'il serait le progéniteur de la postérité promise depuis si longtemps. Il reconnut aussi que la postérité qui devait bénir les peuples de la terre, selon la promesse faite à Abraham, serait un roi établi en puissance. Il était donc indiqué que celui qui bénirait les peuples serait en possession d'une grande puissance pour exécuter son œuvre. Ce ne serait pas à l'honneur de Dieu si celui qui devait bénir les hommes n'était capable que de désirer de le faire et cependant impuissant en face de l'opposition. C'est cependant l'état que la chrétienté orthodoxe attribue au grand Jéhovah. Elle déclare qu'il a le désir et que sa volonté est de bénir tous les hommes, mais qu'il est incapable de le faire à cause des grandes puissances du mal, c'est-à-dire de l'opposition du diable et de ses anges, — déclaration très déshonorante pour Dieu.

La promesse de David prise conjointement avec celle faite à Abraham est une garantie de Dieu que la promesse originelle s'accomplira.

Lorsque les temps furent accomplis, c'est-à-dire exactement à l'époque déterminée par Dieu, Jésus naquit ; sa mère était Marie de Nazareth, une vierge. Elle l'enfanta par la puissance du saint-esprit. Il ne fut pas incarné, comme l'enseigne la chrétienté organisée, mais fut un véritable enfant humain.

Cependant Jésus de Nazareth ne prouvait pas qu'il fût la postérité qui délivrerait les peuples. Il prouvait qu'il était l'envoyé de Dieu, car les prophéties au sujet du Messie qui devait souffrir s'accomplissaient en lui. Il est vrai qu'il fit bien des miracles, il fit même ressusciter quelques morts, mais il ne délivra ni son peuple ni les Gentils.

Lui-même fut mis à mort par la puissance du mal, de Satan et des « gouvernants de ce monde ». Néanmoins Dieu le ressuscita et bientôt après on eut la preuve que Jésus était au ciel, accepté de Dieu et assis à sa droite. Depuis lors, il a été le Sauveur de tous ceux auxquels Dieu fit connaître la vérité. Mais il a attendu jusqu'au moment où ses fidèles participeraient avec lui à la gloire de son royaume.

Le grand jour de l'œuvre de la postérité arrive avec l'établissement complet du royaume de Dieu qui s'établit maintenant sur la terre. Alors le monde recouvrera le bonheur par la délivrance de la servitude du péché et de la mort, et de la domination de Satan qui commença le jour où Adam et Eve péchèrent contre Dieu.

(W. T. 1er mars 1928)

DEMANDE ANNUELLE DE VISITES DE FRÈRES PÈLERINS

Chaque année les groupes des Etudiants de la Bible sont priés de renouveler leur demande de visites de frères pèlerins. Nous invitons donc toutes les ecclésias, de même les frères et sœurs isolés, à le faire maintenant, car la Société prépare les tournées des pèlerins selon les demandes qui lui sont adressées. *Il est de la plus grande importance que ces demandes nous parviennent sans délai.* Ainsi, à la première occasion, le secrétaire de chaque ecclésia devrait-il se charger de présenter cette question à l'assemblée. Celle-ci prendra alors une décision à ce sujet et, le cas échéant, chargera son secrétaire de renouveler la demande en répondant aux questions ci-après. *Une prompte exécution nous serait très agréable.*

Pour ces demandes, prière de répondre aux questions du formulaire en numérotant la réponse afin qu'elle corresponde à la question. De cette façon pas n'est besoin de répéter cette dernière. Prière d'écrire très distinctement.

Comme adresse du secrétaire ou de quelqu'un d'autre, ne *pas* indiquer une case postale, mais le nom et le numéro de la rue ; télégrammes ou autres messages ne peuvent pas être délivrés lorsqu'ils sont adressés à des cases postales.

A cause de l'importance du temps présent, le public manifeste un désir toujours grandissant d'entendre la vérité. C'est pourquoi nous invitons les frères et sœurs d'organiser des campagnes de mission pour présenter au public notre littérature, les dimanches matins et certains jours de semaine si possible. Les ecclésias devraient toujours être pourvues d'une certaine quantité de brochures à disposition des frères et sœurs. Souvenons-nous, bien-aimés dans le Seigneur, du privilège béni d'être ouvriers avec lui dans la proclamation du message actuel. C'est pourquoi nous vous demandons de coopérer avec nous et avec les frères pèlerins.

Les réunions des frères et sœurs et les conférences publiques auront lieu, durant la semaine, le soir ; et le dimanche, l'après-midi ou le soir. Nous conseillons de ne pas organiser de conférences là où l'on sait qu'elles n'auraient pas de succès, cela pour éviter perte de temps et d'argent.

Partout les frères et sœurs se font un plaisir de loger et nourrir les frères pèlerins comme serviteurs du Seigneur. Ceux-ci ne s'attendent pas à être reçus somptueusement ; une nourriture saine et une chambre dans laquelle ils puissent trouver le repos nécessaire leur suffit. Ils voyagent aux frais de la *Société* et sont par conséquent ses représentants.

Prière de nous donner les renseignements nécessaires à l'organisation des tournées des frères pèlerins en répondant aux questions suivantes :

a) Indiquer le nombre des frères et sœurs de votre ecclésia qui sont d'accord avec l'œuvre de la *Société*.

b) Avez-vous des assemblées durant la semaine et quel jour ?

c) Où vous assemblez-vous le dimanche ? (Indiquez l'adresse exacte de la rue, le nom de la salle ou de la maison. Avertissez-nous des changements éventuels).

d) A quelle heure ont lieu vos réunions du dimanche ?

e) Avez-vous déjà pris une décision relative à l'invitation d'un frère pèlerin.

f) Les membres de votre ecclésia ont-ils choisi des conducteurs selon le volume VI, chapitres 5 et 6 ?

g) Indiquer l'adresse du secrétaire.

h) Indiquer le nom et l'adresse d'un autre membre de l'ecclésia où nous pouvons annoncer la visite du frère pèlerin.

i) Indiquer le nom exact de la station du chemin de fer où doit descendre le frère qui vous visitera.

j) A combien de kilomètres de la station se trouve le local des réunions ?

k) S'il est très éloigné de la station, quelqu'un de l'ecclésia a-t-il une voiture à mettre à la disposition du frère pèlerin ?

l) Indiquer le nom et l'adresse du secrétaire, du bibliothécaire et du directeur local de l'ecclésia (et aviser en cas de changement).

La *Société* désire desservir toutes les ecclésias, même les frères et sœurs isolés ; tous sont instamment priés de nous faire parvenir leur demande aussi vite que possible.

Le devoir des frères pèlerins est de servir les frères et sœurs au point de vue spirituel, de les conseiller, de les aider, de les consoler, en vue de leurs intérêts comme nouvelles créatures.

BONNES ESPÉRANCES POUR 1928-1929

Le devoir de la Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts, est de prêcher l'évangile du royaume du Messie. Tout enfant de Dieu consacré a le privilège de participer à ce travail. Frère Russell envisageait toujours le travail de l'année d'après les fonds que le Seigneur lui fournissait par le moyen de ses enfants consacrés. Nous poursuivons cette méthode que nous jugeons bonne et convenable pour l'Eglise.

Tous ceux qui ont été éclairés par la vérité apprécient cette bénédiction accordée comme don gratuit. Ayant du

zèle pour le Seigneur, ils apprécient le privilège d'employer leur temps, leur énergie et leurs moyens à annoncer le message à d'autres. Tous ne se trouvent pas dans la possibilité de missionner, tandis qu'ils ont peut-être l'occasion d'employer leurs revenus au service du Seigneur afin que des âmes affamées puissent être nourries des précieuses vérités, comme nous l'avons été nous-mêmes.

La coutume de mettre de côté chaque semaine une certaine somme pour le service du Seigneur a toujours été en bénédiction à celui qui la pratique. Un aperçu de ce que chacun prévoit pouvoir donner permet à la Société d'établir son budget.

Au reçu de cette Tour, veuillez indiquer sur deux cartes ce que vous désirez réserver aux « Bonnes Espérances » ; vous en garderez une pour vous rappeler ce que vous avez promis et vous nous enverrez l'autre. Si quelqu'un préfère le faire par lettre, qu'il en garde une pour lui. Cartes et lettres seront brèves ; ces quelques mots suffiront :

« J'espère être en mesure, par la grâce de Dieu, de donner pour son œuvre et dans le but de répandre l'évangile au cours de l'année prochaine, la somme de frs...... Je verserai cette somme par acomptes et à certaines dates, selon que le Seigneur m'en accordera la possibilité. »

Signature :

Prière d'adresser carte ou lettre à la
Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts
« Département des finances »
Rue des Communaux 39, BERNE.

Les frères et sœurs qui n'habitent pas la Suisse, la France ou la Belgique voudront bien remettre leurs « Bonnes Espérances » au bureau de leur pays.

Par nous mêmes nous ne pouvons rien faire, mais nous sommes certains que les prières des justes ont une grande efficace. C'est pourquoi nous prions nos bien chers frères et sœurs d'intercéder journellement devant le trône de grâce afin que nous recevions la sagesse et la grâce nécessaires pour employer ces fonds de la manière la plus avantageuse à la diffusion de l'évangile, à la gloire de Dieu et à l'accomplissement de l'œuvre qui nous a été confiée.

COMMENTAIRES DES TEXTES DES REUNIONS DE PRIERE

TEXTE DU 4 JUILLET

« Et j'ai voulu sauver l'honneur de mon saint nom, que profanait la maison d'Israël parmi les nations où elle est allée. » — Ezéchiel 36 : 21.

JEHOVAH avait mis son nom sur Israël et fait de ce peuple ses représentants terrestres. Par leur infidélité et en faisant volontairement ce qui est mal, en poursuivant leur propre voie égoïste, ils ont outragé le nom de Dieu parmi les nations qui les entouraient. Cela préfigurait ce qu'a fait la chrétienté organisée, savoir, outragé le nom de Jéhovah et fait d'elle-même une puanteur dans les narines d'honnêtes gens. Voilà pourquoi Dieu veut maintenant sauver l'honneur de son nom et agir en conséquence. Il a suscité la classe du Serviteur et donné l'ordre qu'elle proclame aujourd'hui l'honneur et la gloire de son nom et comment Dieu le justifiera parmi les nations. Il le fait à cause de son nom, et l'humanité déchue en bénéficiera et en sera bénie.

TEXTE DU 11 JUILLET

« Je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané parmi les nations. » — Ezéchiel 36 : 23.

LES Israélites selon la chair aussi bien que ceux qui se professent chrétiens ont profané le nom de Jéhovah parmi les hommes et les nations. Dieu est obligé de justifier et de purifier son nom devant les peuples. L'hypocrisie des hommes et ce système organisé qui se nomme chrétienté, représentent Dieu sous un faux jour ; il faut qu'ils soient dévoilés et détruits. Les terribles choses accomplies au nom de Dieu et de son Fils bien-aimé ne doivent pas rester sans être punies. Dieu justifiera son saint nom et détruira ses ennemis selon qu'il lui semblera bon. Il ordonne à présent à la classe du serviteur de porter témoignage et d'annoncer au peuple qu'Il est Dieu et que son nom doit être magnifié sur terre. Ce témoignage doit être rendu maintenant avant le grand et terrible jour de l'Eternel Dieu où il brisera les systèmes frauduleux qui se sont emparés de son nom mais qui l'ont diffamé.

TEXTE DU 18 JUILLET

« Si vous n'écoutez pas, si vous ne prenez pas à cœur de donner gloire à mon nom, dit l'Eternel des armées, j'enverrai parmi vous la malédiction, et je maudirai vos bénédictions. » — Malachie 2 :2.

AU JOUR du prophète Malachie, Dieu avait tout fait pour rétablir le peuple d'Israël dans ses privilèges d'autrefois ; mais ils furent ingrats et continuèrent à désobéir. Dieu les avertit qu'il enverrait parmi eux la malédiction et il le fit. Cela préfigura ce qui devait arriver à la chrétienté organisée, au christianisme. Jéhovah prédit par son prophète, comment il dispersera et détruira les mauvais systèmes (Jérémie 25 : 29-35). La classe du serviteur oint est chargée d'avertir le monde des intentions de Dieu à l'égard de la chrétienté. Celui qui est oint ne peut ignorer cette obligation et jouir en même temps des faveurs de Dieu. Il doit être sur ses gardes. Que ses mains ne s'affaiblissent point aujourd'hui ! Les fidèles continueront jusqu'à la fin à proclamer la grandeur du nom de Jéhovah.

TEXTE DU 25 JUILLET

« Partout où je rappelerai mon nom, je viendrai à toi, et je te bénirai. » — Exode 20 : 24.

AU TEMPS d'Israël il y eut certains lieux où Dieu mis son nom, tel Jérusalem. C'est là que Dieu rassemblait son peuple à certaines époques pour que ce dernier l'adore. Israël l'adorait en lui obéissant. Il est tout aussi certain que Dieu indique maintenant à son peuple le lieu où il veut être adoré. Ce n'est qu'en observant les ordres de Dieu que l'on pourra s'attendre à des bénédictions. Son peuple l'adore aujourd'hui en proclamant ses louanges et en honorant son nom ; ainsi il obéit à ses commandements selon le chemin tracé par l'Eternel. L'organisation de Dieu sur terre est Sion qui se compose des oints travaillant en harmonie et chantant la gloire de son nom. La Société est l'endroit où l'œuvre du Seigneur s'accomplit et où l'on adore Dieu. Que ceux qui désirent lui être agréables accomplissent ce qu'il ordonne, quand et où il le leur ordonne.